



Programme Régional de Développement Agricole et Rural 2022-2027

Région Centre-Val de Loire

Programme pluriannuel

avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale
Développement Agricole et Rural (CASDAR)

Personne en charge du dossier : Anne BRUNET

Contact téléphonique : 02 38 71 90 75

Contact mail : anne.brunet@centre.chambagri.fr

Chambre Régionale d'Agriculture du Centre - Val de Loire
13 avenue des droits de l'Homme, 45921 Orléans cedex 9

Avec la contribution des chefs de projet, des coordonnateurs et des chargés de PRDAR transversaux des Chambres d'agriculture de la région Centre – Val de Loire et des partenaires du programme : Aurélie Brunet, Jean-Dominique Gilet, Pauline Hernandez, Sandrine Mouton, Jérôme Damy, Elodie Bétencourt, Céline Cervek, Bruno Gascoin, Francis Golaz, Christophe Périgord, Joël Lorillou, Hélène Biraud, Cindy Butant, Thomas Barret, Rémy Dubois

Décembre 2021

SOMMAIRE PROGRAMME PLURIANNUEL 2022-2027

1. ENJEUX ET PRIORITES POUR LA PERIODE 2022-2027	
1. 1. CONTEXTE DU PROGRAMME	3
1. 2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PRECEDENTE PROGRAMMATION (2014-2020).....	3
1. 3. PRIORITES REGIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR 2022-2027 ...	4
2. DESCRIPTION ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL 2022-2027	
2. 1. JUSTIFICATION DU CHOIX DES ACTIONS ELEMENTAIRES	5
2. 2. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ORGANISME PAR RAPPORT AUX AUTRES ORGANISMES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.....	6
2. 3. POSITIONNEMENT DES ACTIONS ELEMENTAIRES (AE) DU PROGRAMME CASDAR PAR RAPPORT AUX AUTRES SOUTIENS PUBLICS (EUROPEENS, NATIONAUX, REGIONAUX ...)	7
3. LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME	
3. 1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME	8
3. 2. MODALITES DE PILOTAGE DES ENGAGEMENTS 2014-2020.....	9
3. 3. SUIVI ET EVALUATION.....	9
4. FICHES PREVISIONNELLES PLURIANNUELLE DES AE	10
ANNEXE : COMPTE RENDU DU COREDEF	51

1. ENJEUX ET PRIORITES POUR LA PERIODE 2022-2027

1.1. CONTEXTE DU PROGRAMME

L'élaboration du programme 2022-2027 intervient dans un contexte de forte incertitude et de prise de risque grandissante pour les agriculteurs. Depuis 2016, des crises successives (climatiques, économiques, sanitaires) ont accru le nombre d'entreprises agricoles en difficulté dans la région, toutes filières confondues. L'enjeu d'accompagnement des agriculteurs vers la triple performance économique, environnementale et sociale, qui guidait le PRDAR 2014-2020, est évidemment toujours d'actualité. Le nouveau programme doit continuer à outiller les conseillers agricoles pour accompagner la transition des systèmes, en particulier sur des sujets montants qui nécessitent d'acquérir de nouvelles compétences :

- **S'adapter au changement de nature des projets d'installation**, avec des profils nouveaux et des attentes différentes des porteurs de projets (bouversements sociologiques) pour réussir le défi du **renouvellement des générations**
- **Gérer les risques climatiques et sécuriser les systèmes** : adaptation à l'échelle du système de production, de l'exploitation, du territoire, de la filière... et **accompagner l'agriculture dans les démarches bas carbone**
- **Accompagner les transitions agroécologiques** (agriculture biologique, HVE, collectifs agro-écologiques, agriculture de conservation, agriculture de précision, autonomie alimentaire et protéique, complémentarité systèmes de cultures et élevage, diversification, infrastructures agro-écologiques, production d'énergie...) en valorisant **les efforts environnementaux des agriculteurs** (création de **valeur ajoutée**, paiements pour services environnementaux...)
- **Répondre à une demande sociétale forte**, sur la relocalisation de l'alimentation, le développement de pratiques respectueuses de l'environnement, le bien-être animal, la traçabilité... avec la nécessité de renforcer le dialogue entre agriculteurs et citoyens sur des sujets sources de tensions localement

Ces nouveaux défis représentent aussi des opportunités pour l'agriculture et des dynamiques sont en marche en région Centre-Val de Loire : 1 720 exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique en 2020 (+17,5% par rapport à 2019), 716 exploitations certifiées HVE (53% en viticulture, 31% en grandes cultures), 77 collectifs agroécologiques labellisés en 2022 (DEPHY, GIEE, 30 000), engouement pour l'agriculture de conservation des sols, succès des dispositifs du plan de relance comme « Plantons des haies », adhésion de la CRACVL et du Conseil régional à l'association LEGGO (légumineuses à graines à destination de l'alimentation humaine), dynamiques autour des PAT, déclinaison de la loi EGALIM, prise de conscience d'une nécessaire relocalisation de l'alimentation suite à la crise du covid...

Dans son rapport de 2020 sur les « Déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie », le CGAAER notait que *l'agroécologie était une réalité « en taches de léopard », au gré des engagements individuels d'agriculteurs et d'entreprises de l'aval, et qu'elle nécessitait l'acquisition de nombreuses références locales car, en matière de transition agro-écologique, le modèle unique ne fonctionne pas.* Le PRDAR trouve là toute sa valeur ajoutée, dans la co-construction des changements avec les agriculteurs, leur implication dans les réseaux d'expérimentation, la constitution de collectifs et leur mise en lien, la valorisation à la fois de la proximité de terrain des chambres, de leur ancrage territorial et de leur structuration régionale de l'Innovation Recherche Développement.

Le CasDAR doit rester, pour les chambres d'agriculture et leurs partenaires (acteurs de la R&D, filières, territoires), un financement « optimiste », qui anticipe, outille, teste, expérimente, et capitalise sur ce qui fonctionne. En complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement régionaux et nationaux, le PRDAR 2022-2027 doit continuer à assurer la montée en compétence des conseillers pour répondre aux nouveaux défis de l'agriculture du Centre-Val de Loire.

1.2. BILAN DES ACTIONS CONDUITES DANS LA PRECEDENTE PROGRAMMATION

Une synthèse AFOM a été réalisée lors du bilan 2018-2020, présentée ci-après :

Interne	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un programme qui a véritablement permis de structurer la production d'outils et de références à l'échelle régionale, et qui a préfiguré l'organisation du service commun IRD des chambres d'agriculture de la Région ▪ Un programme qui a nourri concrètement l'offre de conseil des chambres d'agriculture : « essai transformé » avec des prestations d'accompagnement directement issues des méthodes développées dans le cadre du PRDAR ▪ Une culture commune des conseillers sur l'accompagnement au changement, se traduisant notamment dans la formation ▪ Des temps forts de communication et transfert devenus récurrents et bien identifiés par les agriculteurs (salon énergie, rencontre groupes innovants...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un cloisonnement qui demeure entre actions élémentaires malgré les efforts des chefs de projet : la structuration agronomie / élevage / économie / AB / biodiversité... n'a pas facilité la transversalité et les échanges ▪ Une faiblesse sur le volet économie avec un désengagement des réseaux INOSYS filières végétales et un manque d'arguments économiques pour faciliter l'adoption des leviers agronomiques expérimentés ▪ Une hétérogénéité de mise en œuvre entre départements toujours existante et un transfert encore améliorabile ▪ Faible rôle du COREDEF dans l'orientation du programme, cette instance très ouverte étant plutôt un lieu de discussions entre acteurs de la R&D
Externe	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le pilotage de la production de références par le service commun IRD depuis 2020 devrait fluidifier la coordination du futur programme : facilitation du management transversal des équipes, meilleure visibilité interne et externe auprès des partenaires, plus grande transversalité... ▪ Attentes fortes des agriculteurs sur des solutions d'adaptation de leurs systèmes (changement climatiques, évolutions réglementaires, attentes sociétales...) ▪ De nouvelles opportunités de valorisation des services rendus par l'agriculture, pour lesquelles des références sont attendues : bas carbone, biodiversité, débouchés non alimentaires... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incertitudes sur les moyens, notamment CasDAR, qui seront alloués à la R&D dans les prochaines années : contexte financier tendu qui ne facilite pas toujours les partenariats ▪ Montée de l'individualisme constaté (demande croissante de conseil personnalisé) qui peut remettre en question les dynamiques de groupes ▪ Des aléas (climatiques, économiques, sanitaires) récurrents ces dernières années, qui ont fragilisé un grand nombre d'exploitations, et qui peuvent remettre en cause la motivation et la disponibilité des agriculteurs pour participer à des actions de développement
	Positif	Négatif

1.3 PRIORITES REGIONALES / NATIONALES ET DE LA TETE DE RESEAU POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR 2022-2027

Suite aux élections de 2019, les Chambres d'agriculture de France ont élaboré un projet stratégique commun pour l'agriculture, la forêt et les territoires. Ce projet stratégique couvre la durée de la mandature 2019-2025. Au regard du Code Rural, ce document constitue les orientations nationales des actions des Chambres d'agriculture :

- Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques sociétales et climatiques
- Créer plus de valeur dans les territoires
- Faire dialoguer agriculture et société
- S'engager et faire réseau : un réseau plus agile et plus efficient

Ces orientations se déclinent de manière opérationnelle à travers 16 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et des objectifs nationaux. Le socle commun d'actions élémentaires proposé dans le Contrat d'Objectifs CasDAR s'inscrit en cohérence avec ces 16 DAS.

Les chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire ont décliné en région leur [projet de réseau](#) autour de huit chantiers thématiques (Agronomie / Environnement / Elevage / Economie / Territoires / IRD / Communication). L'Innovation Recherche Développement, dont le PRDAR est un outil stratégique et financier majeur, constitue un chantier prioritaire de la mandature. Le service commun IRD s'est structuré en 2019-2020 autour de 6 axes stratégiques qui ont directement alimenté la construction du PRDAR 2022-2027 :

- **Axe 1** : Méthodes de transfert, de conseil et de formation
- **Axe 2** : Economie, prospective et résilience des systèmes
- **Axe 3** : Acculturation à l'agriculture numérique et digitale
- **Axe 4** : Expérimentations et références «système» en productions
- **Axe 5** : Changement climatique et énergies
- **Axe 6** : Alimentation, nouveaux marchés et nouvelles filières

2. DESCRIPTION ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL 2022-2027

2.1 JUSTIFICATION DU CHOIX DES ACTIONS ELEMENTAIRES

A l'échelle nationale, le réseau des Chambres d'Agriculture a défini un axe stratégique commun pour la mise en œuvre de ses actions dans le cadre des programmes de développement CasDAR 2022-2027 : « Stimuler l'innovation et mobiliser la R&D au service du conseil et de la formation du réseau des Chambres d'agriculture et de ses partenaires pour anticiper et accompagner les transitions agroécologiques et créer de la valeur dans les exploitations et les filières en impliquant les agriculteurs dans la recherche de la multiperformance des exploitations et des territoires et en impactant le plus grand nombre d'agriculteurs. »

Afin de renforcer l'effet structurant et massifiant ainsi que le suivi de l'action Chambres d'agriculture pour accompagner les grandes transitions agricoles, un socle commun d'actions élémentaires (AE) a été défini pour tous les PRDAR. Les thématiques du socle commun ont été choisies en concertation entre le Ministère de l'Agriculture et l'APCA, afin de mieux anticiper et d'apporter une réponse concertée aux attentes sociétales et agricoles et d'être en cohérence avec les thématiques prioritaires du PNDAR. Un indicateur d'impact a été défini par AE, dont la donnée sera fournie par l'APCA :

- **ACTION ELEMENTAIRE 1 : « Entreprise agricole »**

Cette action vise à favoriser le renouvellement de l'activité agricole à travers l'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations, l'appui aux nouvelles formes d'exercice du métier et à la prise en compte de la qualité de vie au travail

Indicateur d'impact : Nombre de nouvelles installations / Nombre d'agriculteurs

- **ACTION ELEMENTAIRE 2 : « Changement climatique »**

Cette action vise à accompagner et stimuler la prise en compte du changement climatique dans l'évolution des pratiques dans les systèmes d'exploitation pour en favoriser la durabilité et la résilience (adaptation et atténuation).

Indicateur d'impact : Tonnes de carbones stockées par l'agriculture en France / Quantité de GES émis par l'agriculture

- **ACTION ELEMENTAIRE 3 : « Économie d'intrants et préservation de la biodiversité »**

Cette action vise à accompagner la transition vers des systèmes triples performants.

Indicateur d'impact : Quantité de produits de biocontrôle et de produits CMR utilisés

- **ACTION ELEMENTAIRE 4 : « Alimentation durable, développement territorial »**

Cette action vise à faire émerger et accompagner des projets de création de valeur dans les territoires répondant aux attentes sociétales.

Indicateur d'impact : nombre d'exploitations impliquées dans des circuits courts / Nombre d'exploitations bénéficiant de SIQO

▪ **ACTION ELEMENTAIRE 5 : « Innovation Recherche et Développement (IRD) »**

Cette action vise à renforcer la coordination de l'IRD - l'innovation, la recherche et le développement (agricole et rural) par les Chambres d'Agriculture, pour réussir les transitions agroécologiques.

Indicateur d'impact : Nombre de projets européens dans lesquels les Chambres d'agriculture sont positionnées

Ces cinq actions élémentaires sont complétées par une action « gouvernance » (AE6) et une action « services de remplacement » (AE7).

Les Chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire et leurs partenaires (FDGEDA du Cher, OIER ferme expérimentale des Bordes) ont fait le choix de ne pas ajouter d'action élémentaire d'initiative locale, les priorités IRD de la région se retrouvant dans les 5 actions élémentaires du socle commun.

Les actions élémentaires ont été élaborées en cohérence avec les Domaines d'Actions Stratégiques des Chambres d'agriculture

ARCO : Domaines d'Activités Stratégiques	AE1	AE2	AE3	AE4	AE5
Conseil Installation Transmission et conseil d'entreprise (DAS 1)	●				
Conseil stratégique : multiperformance et transitions agricoles (DAS 2)		●	●		
Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes (DAS 3)		●	●	●	●
Elevage (DAS 4)			●		
Innovation Recherche Développement (DAS 5)					●
Accompagnement du développement numérique de l'agriculture dans les territoires (DAS 6)	Enjeu transversal				
Formation des agriculteurs et des collaborateurs (DAS 7)	●	●	●	●	●
Information et conseil réglementaire (DAS 8)	●		●		
Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie (DAS 9)				●	
Agriculture biologique (DAS 10)	●	●	●	●	●
Circuits courts et agritourisme (DAS 11)	●			●	
Développement [forestier et - Hors CasDAR] agroforestier (DAS 12)		●			
Agriculture urbaine (DAS 13)	●			●	
Ruralité, Projets de territoire et services aux collectivités (DAS 14)		●		●	
Communication (DAS 16)	Enjeu transversal				

2.2 POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE L'ORGANISME PAR RAPPORT AUX AUTRES ORGANISMES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Le PRDAR et son instance de gouvernance, le COREDEF, constituent un espace de dialogue entre les partenaires de la R&D régionale. D'autres dispositifs régionaux favorisent les partenariats entre ces organismes, notamment :

- les CAP filières du Conseil régional (recherche appliquée, développement, opérateurs des filières)
- le plan Ecophyto 2+ (réseaux de surveillance biologique du territoire, fermes et réseaux DEPHY, animation régionale Ecophyto)
- les stations expérimentales (OIER des Bordes, ferme de Miermaigne, essais longue durée du lycée agricole de la Saussaye en collaboration avec la CA28, plateforme d'essais de l'INRAE à Nouzilly en collaboration avec la CA37...)

- le programme régional Herbe et fourrages
- les projets d'innovation : PEI (les chambres d'agriculture ont piloté trois projets multipartenariaux sur la période 2014-2021 : SOLINAZO, CLIMENVI et FACILAFROM), CASDAR (projets ODYSSEE, ARENA, ICIBA, STABLE...)
- les évènements de communication : Tech&Bio, journées groupes innovants inter-organismes...
- la stratégie régionale bas carbone
- l'ORAB lancé début 2021
- le programme TETRAE en cours d'élaboration
- le réseau RMQS avec l'unité Infosol de l'INRAE

Les partenariats se nouent aussi sur le terrain. Toutes les chambres départementales ont par exemple des liens avec les équipes des établissements d'enseignement agricole, pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre d'essais en commun.

Au niveau national, les partenariats se matérialisent également par la participation des collaborateurs du PRDAR à différents RMT (Bioreg, Naexus, Sols et territoires, Fromages de territoire...).

La structuration du service commun IRD en 2020, avec des interlocuteurs régionaux sur la production de références par filière, a légitimé l'échelon régional pour la concertation avec les partenaires. Cette organisation a permis de mettre en place des rencontres régulières notamment avec les instituts techniques pour s'accorder sur les programmes d'expérimentation.

Pour la période 2022-2027, la CRACVL a choisi d'intégrer au PRDAR en tant que partenaires financiers deux structures participant aux programmes régionaux d'expérimentation pilotés par le service commun IRD : la **FDGEDA du Cher** et l'**OIER des Bordes**. La ferme expérimentale des Bordes n'était pas financée par le CasDAR précédemment mais son programme d'expérimentation était déjà construit en cohérence avec les chambres d'agriculture. La participation au PRDAR permettra d'intégrer pleinement l'OIER à la stratégie IRD de la mandature ; cette évolution était également suggérée par la DRAAF Centre-Val de Loire depuis 2020.

Les partenaires non financés sont détaillés dans les différentes fiches action. Il s'agit à la fois de partenariats pré-existants et pressentis. Les délais courts d'élaboration du PRDAR n'ont pas permis de concertation approfondie sur les différents axes. Des rencontres avec les différentes têtes de réseau sont prévues début 2022.

2.3 POSITIONNEMENT DES ACTIONS ELEMENTAIRES (AE) DU PROGRAMME CASDAR PAR RAPPORT AUX AUTRES SOUTIENS PUBLICS (EUROPEENS, NATIONAUX, REGIONAUX...) ET AUX RESSOURCES PROPRES

Le PRDAR Centre-Val de Loire a toujours été positionné en amont des autres politiques d'accompagnement du développement agricole et rural en région dont les modalités d'intervention relèvent plutôt de soutiens directs aux agriculteurs ou aux conseils. Il se différencie également par son approche collective (dynamiques de groupes). Le PRDAR constitue, pour le réseau des chambres d'agriculture CVL, le premier outil de production de références, d'outils et de méthodes au service de l'évolution du conseil et des systèmes agricoles. Il permet concrètement d'outiller et de faire monter en compétence les conseillers qui accompagnent les agriculteurs (généralement en conseil individuel) dans le cadre des autres politiques d'intervention.

Le schéma ci-dessous illustre les complémentarités techniques et financières avec les principales politiques publiques régionales (Conseil régional/FEADER, Etat, Agences de l'eau) :

Cofinancement	Actions du PRDAR	Complémentarité « amont/aval »
	AE1 Entreprise agricole	AITA : accueil des porteurs de projet, conseil à l'installation et à la transmission Conseil régional – convention entreprise : accompagnement RH, stratégie, agriculteurs en difficultés
ADEME sur la coordination régionale des actions	AE2 Changement climatique	Conseil régional : stratégie régionale bas carbone

d'adaptation et d'atténuation Agences de l'eau ponctuellement sur de la création de références		Agences de l'eau : animation de projets de territoires
Conseil régional : volet expérimentation des CAP filières en production végétale	AE3 Economie d'intrants et biodiversité	Région-FEADER : le programme Herbe et fourrages est le principal canal de transfert des références produites par le PRDAR sur l'autonomie fourragère des élevages Agences de l'eau : aides au conseil et au suivi des pratiques
ADEME sur le volet énergie Conseils départementaux sur certaines actions territoriales	AE4 Alimentation durable, développement territorial	Région : convention alimentation, conventions bio et HVE Etat : PNA/PAT
	AE 5 IRD	Région-FEADER : le PRDAR et le cadre multipartenarial du COREDEF peuvent constituer un terrain d'émergence de projets d'innovation multipartenariaux, soutenus par le Conseil régional notamment dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation Ecophyto (DEPHY, 30 000)/GIEE : le PRDAR joue un rôle de mise en réseau des collectifs agroécologiques et de capitalisation de leurs résultats. Il contribue également à l'émergence de nouveaux groupes

3. LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME

3.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Le COREDEF, présidé par Henry Frémont, est l'instance de gouvernance chargée d'orienter le PRDAR et d'assurer la cohérence externe du programme avec les acteurs du développement agricole et rural en région et les actions qu'ils mènent (art D512-6 du Code rural). Il est un lieu légitime de concertation de la profession avec les partenaires institutionnels et financiers que sont l'Etat au travers de la DRAAF et le Conseil régional. Il se réunit au moins deux fois par an. Le bureau de la Chambre régionale d'Agriculture en lien avec les avis du COREDEF valide les engagements des chambres d'agriculture de la région dans la réalisation du programme. Les orientations spécifiques aux différentes actions élémentaires sont proposées par les différentes commissions de la Chambre régionale (Productions Végétales, Elevage, Economie-Entreprises, CORIT, Territoires) en lien avec le COREDEF et le bureau CRA.

Le fonctionnement du COREDEF est maintenu pour la période 2022-2027 dans sa configuration élargie (ouverture dans la programmation précédente aux ONVAR, à la filière forêt bois ou encore à Végépolys). Il s'agit, au-delà du PRDAR, d'être un lieu d'échanges avec les acteurs de la R&D régionale et d'assurer une cohérence avec les autres programmations régionales : FEADER, GIEE, dispositifs de recherche et formation... Il s'articule avec la formation spécialisée RIDAR (Recherche, Innovation, Développement Agricole et Rural) de la COREAMR.

Au-delà des rencontres du COREDEF, la DRAAF est invitée à participer aux rencontres des groupes projets PRDAR et aux temps forts du programme (événements régionaux de types séminaires). Des échanges bilatéraux DRAAF-CRACVL ont également lieu chaque mois entre les directeurs et chefs de service, ils sont l'occasion d'aborder les différentes actions menées par le réseau des chambres d'agriculture, notamment les actions de développement.

3.2 MODALITES DE PILOTAGE DES AE 2022-2027

La Chambre régionale d'agriculture assure le pilotage du PRDAR en lien avec l'ensemble des partenaires réalisateurs (chambres d'agriculture, FDGEDA18, OIER des Bordes). La coordinatrice régionale s'appuie sur :

- Les chefs de projets, réunis régulièrement dans le cadre du service commun IRD
- Des référents administratifs départementaux qui assurent le suivi de la réalisation du projet pour le compte de chaque chambre départementale. Ce groupe se réunit au minimum deux fois par an, au moment de l'élaboration des programmes prévisionnels et des comptes rendus de réalisation.

Depuis 2014, des outils de management transversal ont été mis en place pour assurer la bonne mise en œuvre du programme, et seront maintenus sur la période 2022-2027 (système de notation interne des actions élémentaires, mesure du degré de régionalisation des projets...). La gestion de l'enveloppe mutualisée « prestations pour projets » permettant la valorisation des actions conduites dans le cadre du PRDAR est également assurée par l'échelon régional. A leur niveau, les chefs de projet sont chargés du management transversal des actions : ils coordonnent la mise en œuvre des projets et assurent leur cohérence. A l'exception de l'AE4, moins axée sur la production de références, tous les chefs de projets font partie du service commun IRD. Ils sont mis à disposition de la Chambre régionale dans le cadre d'une convention pour l'équivalent de 0,2 ETP, ce temps étant financé par les chambres départementales et le CASDAR. Des lettres de mission sont signées par chacun des chefs de projet et des coordonnateurs.

L'architecture de ce nouveau programme induit de nouvelles modalités de pilotage. Les coordonnateurs de la production de références ont en effet apporté leur contribution de manière transversale et inter-filières (grandes cultures, légumes, élevage/fourrages, viticulture) aux actions élémentaires du socle commun, avec l'appui d'experts régionaux sur les enjeux identifiés (changement climatique, biodiversité...). Alors que chaque pilote d'action élémentaire du programme 2014-2020 pouvait quasiment conduire son projet indépendamment des autres, l'organisation de ce nouveau PRDAR a nécessité la concertation dès la phase d'élaboration du contenu des actions, et facilitera la mise en œuvre d'une unique stratégie de transfert pour toutes les productions de R&D.

Action	Chefs de projet	Fonction	Structure
AE 1 Entreprise agricole	Aurélié BRUNET	Pilote IRD Entreprise agricole	CRACVL-service commun IRD
AE 2 Changement climatique	En cours de recrutement	Chargé(e) de mission climat énergie bas carbone	CRACVL-service commun IRD
AE 3 Economie d'intrants et biodiversité	Jean-Dominique GILET	Pilote IRD Grandes cultures	CRACVL-service commun IRD
	Sandrine MOUTON	Pilote IRD Légumes	CRACVL-service commun IRD
	Pauline HERNANDEZ	Pilote IRD Fourrages	CRACVL-service commun IRD
	Guillaume BENARD	Pilote IRD Viticulture	CRACVL-service commun IRD
AE 4 Alimentation durable, dvpt territorial	Céline DIARD		CA du Loir et Cher
AE 5 IRD	Anne BRUNET	Coordonnatrice du service commun IRD	CRACVL-service commun IRD
AE 6 Gouvernance	Anne BRUNET	Coordonnatrice du service commun IRD	CRACVL-service commun IRD
AE 7 Services de remplacement	Rémy DUBOIS	Coordonnateur régional SR	SR Centre

3.3 SUIVI ET EVALUATION

Le pilotage et le suivi du PRDAR 2022-2027 s'appuiera sur un jeu d'indicateurs, précisés dans la description de chacune des actions élémentaires :

- A l'échelle du programme pluriannuel, les indicateurs d'impact mentionnés en 2.1 seront renseignés par l'APCA
- A l'échelle des objectifs opérationnels, des indicateurs de résultats communs à l'ensemble du réseau et liés aux Domaines d'Actions Stratégiques seront renseignés tous les ans
- A l'échelle des tâches des actions élémentaires, des indicateurs de suivi sont proposés pour suivre le bon déroulement des tâches prévues dans le temps

Des démarches évaluatives sont également prévues :

- Evaluation à mi-parcours
- Participation aux démarches évaluatives conduites par la tête de réseau
- Mesure des effets du programme sur les bénéficiaires : sur la période 2014-2020, différentes méthodes avaient été expérimentées pour apprécier l'impact du PRDAR de manière qualitative, et pouvoir communiquer positivement sur le programme (enquêtes auprès des conseillers, enquêtes de pratiques sous forme de sondage auprès des agriculteurs, tournage de vidéos témoignages d'agriculteurs sur les bénéfices apportés par le programme). Ce type de démarche devrait être réitéré pendant la programmation 2022-2027, les modalités restent à définir avec les chefs de projet.

4. FICHES DES PREVISIONNELS PLURIANNUELS DES AE

PRDAR - Prévisionnel 2022-2027

N° de l'action	AE1 - Entreprise agricole	
Chef de projet	Aurélie BRUNET Pilote IRD Entreprise agricole - CRACVL E-mail : aurelie.brunet@indre.chambagri.fr Tel : 02.54.61.61.91	
Contributions aux actions de référence (ARCO=DAS) %	Conseil Installation Transmission et conseil d'entreprise (DAS 1)	40%
	Formation des agriculteurs et des collaborateurs (DAS 7)	40%
	Information et conseil réglementaire (DAS 8)	10%
	Agriculture biologique (DAS 10)	5%
	Agriculture urbaine (DAS 13)	5%
Contribution aux thèmes prioritaires %	Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques	90%
	Renouvellement des générations	10%
Contexte	<p>Contexte externe</p> <p>Le renouvellement des générations en agriculture demeure un enjeu majeur en région Centre-Val de Loire, avec la perspective de cessation d'activité de près de la moitié des agriculteurs dans les 10/15 ans à venir. Or, outre le nombre d'exploitations qui va devoir changer de main, c'est essentiellement la sociologie des exploitants et les caractéristiques des exploitations qui nécessitent toujours une veille et des adaptations des accompagnements pour orienter les transmissions en faveur de nouvelles installations.</p> <p>Les périodes de confinement ont été propices à la réflexion sur la consommation et la relocalisation des productions, amenant ainsi de nouveaux porteurs de projets à s'adresser aux Points Accueil Installation, alors que leur parcours et expériences professionnelles ne comportaient pas spécialement d'expériences agricoles. Leurs projets confortent des changements déjà perceptibles sur la nature des projets d'installation qui se distinguent des anciens schémas d'installation (plus de diversification des ateliers, davantage de transformation et de souhaits de commercialisation en direct, recherche d'unités foncières plus petites, etc.).</p> <p>Parmi les exploitants qui arrivent proches de la cessation d'activité nombre d'entre eux n'ont pas de repreneur familial et doivent faire face à une pression du voisinage professionnel qui a encore souvent tendance à rechercher l'agrandissement.</p> <p>Sur le terrain, un fossé se creuse entre l'offre des exploitations à transmettre et la demande de structures des nouveaux installés qui n'ont plus les mêmes types de projets. Les schémas d'installation se diversifient de plus en plus, engendrant parfois de l'incompréhension entre les projets de transmission des futurs cédants et les projets d'installation des nouveaux porteurs de projet. Le besoin d'anticipation et de préparation de la rencontre entre les deux mondes est de plus en plus nécessaire.</p> <p>Sur le volet entreprise, les accompagnements RH et stratégiques conduits par les chambres d'agriculture dans le cadre de la convention entreprise du Conseil régional ces deux dernières années ont été très axés sur de la gestion de crise, dans le contexte d'épidémie de covid-19, au détriment d'un appui à la réflexion de fond des entreprises qui ont souvent dû se concentrer sur les problématiques économiques les plus urgentes. Le contexte dégradé a été peu propice au développement des ressources humaines et à l'anticipation des entreprises sur le sujet. Les chambres d'agriculture font également le constat que le temps de travail, l'organisation et la gouvernance sont souvent des clefs pour répondre aux questions ayant déclenché un accompagnement stratégique, mais que les exploitants en ont rarement conscience avant d'être accompagnés. Ces appuis individuels nécessitent de passer du temps en amont pour créer un lien de confiance avec les chefs d'entreprise, un investissement généralement gagnant pour la suite puisque la grande majorité d'entre eux souhaite poursuivre les démarches d'accompagnement engagées.</p> <p>Contexte interne</p> <p>Si les conseillers d'entreprise du Centre-Val de Loire ont déjà commencé à intégrer les changements sociologiques parmi les porteurs de projet, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles références pour les accompagner au mieux. Les problématiques du temps de travail dans les nouveaux schémas d'installation notamment constituent un enjeu important pour la réussite des installations, en plus de la maîtrise de nombreuses compétences désormais nécessaires pour mener à bien les projets complexes.</p> <p>Parmi les éléments concourant à la réussite des projets, les conseillers sont également amenés à approfondir leurs conseils en aménagement des bâtiments, en investissements, en organisation du travail, en gestion des ressources humaines, etc. pour mieux prendre en compte la qualité de vie au travail et favoriser une meilleure pérennité des projets. Des temps d'échanges et de mutualisation entre les divers domaines de compétences des conseillers présents en Chambre d'agriculture sont nécessaires sous forme de groupes de travail thématiques et sous forme de séminaires régionaux pour assurer une meilleure diffusion des travaux et des nouvelles pratiques en émergence.</p>	

Finalité / Ambition / Objectifs généraux	Favoriser le renouvellement de l'activité agricole à travers l'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations, l'appui aux nouvelles formes d'exercice du métier et à la prise en compte de la qualité de vie au travail			
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques	Indicateurs résultats	Objectifs opérationnels	En quoi les OP contribuent-ils à la finalité de l'AE?
	<p>OS1 : Renforcer la valorisation et le transfert des connaissances et des compétences du réseau sur le renouvellement des générations, l'appui aux nouvelles formes d'exercices du métier et la prise en compte de la qualité de vie au travail</p>	<p>Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets Installation, transmission et qualité de vie au travail</p> <p>Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets Installation, transmission et qualité de vie au travail</p> <p>Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec les sujets : Installation, transmission et qualité de vie au travail</p>	<p>OP1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance en matière de renouvellement des générations en agriculture, de nouvelles formes de métiers et sur la qualité de vie au travail...</p> <p>OP1.2 : Assurer une montée en compétences des conseillers du réseau via l'animation de réseau et via un renouvellement de l'offre de formation</p> <p>Public : conseillers</p>	<p>L'accompagnement des agriculteurs nécessite une évolution constante des acquis des conseillers Chambres d'agriculture. Cet objectif opérationnel a pour but de doter le réseau en continu d'un contenu technique de qualité en lien avec l'évolution des besoins des agriculteurs et des conseillers. Ces productions devront être capitalisées sur OPERA Connaissances et basculées dans la plateforme rd-agri afin d'en assurer un transfert de masse.</p> <p>Les Chambres d'agriculture font de la montée en compétence de leurs collaborateurs une priorité, afin que les conseillers soient en capacité de répondre aux besoins évolutifs des agriculteurs. Cet objectif opérationnel permet, via l'AE1 du CasDAR, de monitorer la montée en compétence du réseau sur les sujets sur le renouvellement des générations, l'appui aux nouvelles formes d'exercices du métier, ainsi que la prise en compte de la qualité de vie au travail.</p>
	<p>OS2 : Accompagner les projets de transmission, d'installation dans leur diversité et les évolutions majeures des exploitations</p>	<p>Nombre d'exploitants ayant reçu un des accompagnements de la Chambre (PIT (ou PAT), prestation transmission, formation transmission) (DAS1)</p>	<p>OP2.1 : Proposer (développement et déploiement) des services innovants favorisant la transmission des exploitations agricoles</p> <p>Publics : cédants</p> <p>OP2.2 : Renforcer l'attractivité des métiers agricoles et accompagner les nouvelles formes d'installation et les nouveaux profils de candidats à l'installation</p> <p>Publics : futurs actifs agricoles</p> <p>OP2.3 : Développer des stratégies prospectives au niveau des territoires, des collectifs (techniques, agriculteurs) et à l'échelle des filières</p> <p>Public : collectivités et territoires</p> <p>OP2.4 : Accompagner le parcours de vie</p> <p>Public : Installés</p>	<p>L'accompagnement des projets nécessite la création de services innovants, cet objectif opérationnel permet de dédier du temps au développement et au déploiement de services favorisant la transmission. Ces efforts à l'échelle régionale seront valorisés et transférés à l'échelle d'une animation nationale afin de stimuler et renforcer l'adaptation des services sur la transmission aux besoins des agriculteurs concernés.</p> <p>Actuellement, le nombre d'agriculteurs est en diminution. Afin de favoriser les projets de transmission et d'installation agricole, il est capital de renforcer l'attractivité des métiers agricoles, et d'accompagner l'évolution du monde agricole, notamment dans ses nouvelles formes d'installation et ses nouveaux profils d'agriculteurs.</p> <p>L'installation et la transmission des exploitations n'étant pas que l'affaire des agriculteurs mais aussi des collectivités, les chambres d'agriculture s'engagent via cet objectif opérationnel, à favoriser l'ancrage des projets agricole dans les territoire en renforcer le lien avec les collectivités via le développement de stratégie prospectives.</p> <p>Afin que les projets agricoles soient durables, il est nécessaire d'accompagner le porteur de projet au-delà de son installation. Cet objectif opérationnel vise à accompagner les nouveaux installés dans leur parcours de vie afin de pérenniser leur projet.</p>
	<p>OS3 : Accompagner et améliorer la prise en compte de la qualité de vie au travail et évolutions des pratiques des agriculteurs pour répondre aux besoins des agriculteurs, des</p>	<p>Nombre d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et des conseillers sur la prise en compte de la qualité de vie au travail</p>	<p>OP3.1 : Accompagner les réflexions sur l'amélioration de l'organisation et des conditions du travail sur l'exploitation, les relations professionnelles et la capacité d'autonomie de décision</p>	<p>La qualité de vie au travail est un sujet relativement récent dans le cadre de projet agricole mais prenant néanmoins une part de plus en plus importante dans la vie d'un public agricole renouvelé. Cet objectif opérationnel vise à ancrer la réflexion sur le sujet de l'organisation du travail sur l'exploitation afin qu'elle devienne partie intégrante de la gestion d'une exploitation ou du montage d'un projet agricole en vue d'une installation ou d'un reprise d'exploitation.</p>

	citoyens et des consommateurs		OP3.2 : Concevoir et raisonner les choix d'équipements, de bâtiments et technologiques numériques pour favoriser la qualité de vie au travail	La qualité de vie au travail, c'est aussi une question d'équipement et d'utilisation des nouvelles technologies raisonnée. Cet objectif opérationnel vise à accompagner la conception et le raisonnement sur le choix de l'équipement afin d'avoir un impact bénéfique sur la qualité de vie au travail de l'exploitant agricole.
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants en réflexion stratégique sur le devenir de l'exploitation, notamment ceux qui souhaitent cesser leur activité professionnelle • Candidats à l'installation et nouveaux installés • Partenaires de l'installation et de la transmission (enseignement agricole et centres de formation, collectivités, banques, notaires, juristes, OPA...) • Collectivités territoriales • Filières • Conseillers installation-transmission, entreprise, stratégie, Agridiff et RH 			

INDICATEURS

Informations indicateurs de résultats	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	Valeur cumulée 2022	valeur cumulée 2024	valeur cumulée 2027
OS1 : Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances	Cet indicateur permet de renseigner l'effet de productivité de la mise en œuvre d'une action sur les sujets installation, transmission et qualité de vie au travail	Nationale : Extraction OPERA Connaissances	<i>A définir en 2022</i>			
OS1 : Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets Installation, transmission et qualité de vie au travail	Cet indicateur permet de suivre la mise à disposition ainsi que la mise à jour des dispositifs de montée en compétences des conseillers du réseau sur les sujets AE1.	Nationale : Liste établie par le pilote d'AE nationale en lien avec Resolia	<i>A définir en 2022</i>			
OS 1 : Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec les sujets Installation, transmission et qualité de vie au travail	Cet indicateur témoigne de l'appétence du réseau pour les sujets en lien avec l'AE1. Il permettra de suivre la montée en compétence du réseau et d'identifier les éventuelles évolutions à apporter au pool de formation sur le sujet.	Nationale : Statistique Resolia	<i>A définir en 2022</i>			
OS2 : Nombre d'exploitants ayant reçu un des accompagnements de la Chambre (PAT, prestation transmission, formation transmission)	L'accompagnement de la Chambre contribue au renouvellement de l'activité agricole (cf. finalité). Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des agriculteurs pour l'intervention Chambre sur les sujets en lien avec le renouvellement de l'activité agricole.	Nationale : DAS 1	<i>A définir en 2022</i>			
OS3 : Nombre d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs et des conseillers sur la prise en compte de la qualité de vie au travail	Cet indicateur permettre de mesurer l'évolution de l'intérêt du public pour le sujet de la qualité de vie au travail	Régionale : collecte de données par les réalisateurs au fil de l'eau et reporting auprès du pilote d'action	<i>A définir en 2022</i>			
Indicateurs de réalisation	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	Valeur 2022	valeur cumulée 2024	valeur cumulée 2027
Oo1.1 : création d'un observatoire régional de l'installation-transmission	Mesure la capacité du réseau à se doter d'un outil de production de connaissances à l'échelle régionale	CRACVL	Non	Non	Oui	Oui
Oo1.2 : nombre d'évènements régionaux organisés à destination des conseillers (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau pour faire monter en compétences ses conseillers	CRACVL	0	1	3	6
Oo2.1 : nombre de schémas de transmission filière/territoire élaborés	Mesure le déploiement d'une réponse territorialisée aux besoins des filières sur l'adaptation des schémas de transmission	CRACVL	0	1	3	6
Oo2.2 : nombre d'actions organisées dans le cadre du partenariat de la semaine de l'agriculture	Mesure l'implication des partenaires dans la semaine de l'agriculture, organisée chaque année à partir de 2022	CRACVL	0	10	30	60
Oo2.3 : nombre de territoires engagés dans une démarche prospective	Mesure le déploiement effectif d'une méthodologie d'analyse prospective sur le devenir des filières en concertation avec les acteurs des territoires	CRACVL	0	0	4	10

Oo2.4 : nombre de collectifs post-installation créés et animés	Mesure la dynamique autour des nouvelles formes de suivi des nouveaux installés	CRACVL	0	0	3	6
Oo3.1 : nombre d'accompagnements humains proposés	Mesure la capacité du réseau à s'outiller pour mieux accompagner les agriculteurs sur la qualité de vie au travail	CRACVL	0	0	2	4
Oo3.2 : nombre d'évènements organisés à destination des agriculteurs (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau sur le transfert des références produites dans le cadre du PRDAR		Non	2	6	12

DETAIL DES TACHES

GANTT (mettre un X sur les années concernées)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif stratégique 1 : Renforcer la valorisation et le transfert des connaissances et compétences du réseau sur le renouvellement des générations, l'appui aux nouvelles formes d'exercice du métier et la prise en compte de la qualité de vie au travail						
Objectif opérationnel 1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance						
Tâche 1.1.1 : Acquérir et partager des références sur les activités diversifiées/nouveaux schémas d'installation, à partir du retour d'expériences des porteurs de projet	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.2 : Créer, structurer et faire vivre un observatoire régional de l'installation-transmission, sur des aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 1.2 : Assurer une montée en compétences des conseillers du réseau via l'animation de réseau et via un renouvellement de l'offre de formation						
Tâche 1.2.1 : Animer les groupes et le réseau des conseillers installation-transmission, entreprise, stratégie, Agridiff et RH	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.2 : Elaborer et partager des ressources pédagogiques (outils et moyens de communication, méthodes de conseil, modules de formation, veille...)	X	X	X	X	X	X
Objectifs Stratégique 2 : Accompagner les projets de transmission, d'installation dans leur diversité et les évolutions majeures des exploitations						
Objectif opérationnel 2.1 : Proposer des services innovants favorisant la transmission des exploitations agricoles						
Tâche 2.1.1 : Proposer de nouveaux schémas de transmission en réponse aux besoins des filières	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.2 : Innover sur l'accompagnement humain (nouvelles formes de mise en relation, stratégie d'entreprise, préparation à la transmission...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.2 : Renforcer l'attractivité des métiers agricoles et accompagner les nouvelles formes d'installation et les nouveaux profils de candidats à l'installation						
Tâche 2.2.1 : Communiquer sur l'attractivité des métiers et développer les réseaux de partenariats (semaine de l'agriculture...)	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.2.2 : Mettre en place des outils de recherche proactive et créer les conditions d'accueil de nouveaux profils de candidats (incubateurs, ateliers relais, installation collective, insertion sociale des nouveaux installés et de leur famille...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.3 : Développer des stratégies prospectives au niveau des territoires, des collectifs (techniques, agriculteurs) et à l'échelle des filières						
Tâche 2.3.1 : Réaliser des analyses prospectives sur le devenir des filières en concertation avec les acteurs des territoires	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.3.2 : Développer des services d'accompagnement à l'installation pour les collectivités	X	X	X	X	X	X

Objectif opérationnel 2.4 : Accompagner les parcours de vie						
Tâche 2.4.1 : Formaliser un entretien d'étape professionnel, permettant notamment d'anticiper des changements de stratégie, des projets de diversification, des réorientations, des départs précoces...	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.4.2 : Diversifier les formes de suivi aux nouveaux installés (création de collectifs, ateliers de co-développement...)		X	X	X	X	X
Objectif stratégique 3 : Accompagner et améliorer la prise en compte de la qualité de vie au travail et évolutions des pratiques des agriculteurs pour répondre aux besoins des agriculteurs, des citoyens et des consommateurs						
Objectif opérationnel 3.1 : Accompagner les réflexions sur l'amélioration de l'organisation et des conditions du travail sur l'exploitation, les relations professionnelles et la capacité d'autonomie de décision						
Tâche 3.1.1 : Proposer des accompagnements humains sur la qualité de vie au travail, les risques psychosociaux (stratégie, RH, projets de l'agriculteur, communication positive)	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.2 : Attirer et accompagner les idées innovantes d'amélioration la qualité de vie au travail des agriculteurs (aller chercher des compétences extérieures : Agreen start'up...)		X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 3.2 : concevoir et raisonner les choix d'équipements, de bâtiments et technologiques numériques pour favoriser la qualité de vie au travail						
Tâche 3.2.1 : Elaborer et communiquer sur des références bâtiments/agroéquipements favorisant l'ergonomie au travail	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.2 : Apporter des références aux chefs d'exploitation pour une meilleure gestion de la main d'œuvre (conditions de travail...)		X	X	X	X	X
Principaux livrables prévus	<ul style="list-style-type: none"> Fiches types de modèles économiques diversifiés/nouveaux schémas d'installation (Oo1.1) Alimentation de la calculatrice temps de travail nationale (Oo1.1) Observatoire régional de l'installation-transmission (Oo1.1) Ressources pédagogiques conseillers (Oo1.2) Dossiers de communication schémas de transmission (Oo2.1) Supports de communication de la semaine de l'agriculture (Oo2.2) Méthodologie analyse prospective filières (Oo2.3) Offres de service aux collectivités sur l'accompagnement à l'installation (Oo2.3) Organisation d'une Agreen start'up sur la thématique de la qualité de vie au travail (Oo3.1) Fiches techniques ergonomie bâtiments et robotique (Oo3.2) 					
Communication et diffusion des résultats	<p>Dans le cadre de l'AE5, une stratégie régionale de communication IRD sera élaborée début 2022 afin de définir collectivement (service commun IRD et chargés de communication de la région) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les cibles et objectifs visés en termes de diffusion Les canaux de communication privilégiés Les modalités de capitalisation inter-réseaux <p>Ce plan de communication sera partagé avec la DRAAF et encadrera la diffusion des productions du PRDAR.</p>					
Modalités de transfert et d'association d'agriculteur	<p>Plusieurs formats d'association des agriculteurs sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Test de nouveaux outils avec des agriculteurs volontaires (entretien d'étape professionnel...) Constitution de collectifs dans le cadre du PRDAR : groupes de nouveaux installés dans un objectif de travail en ateliers de co-développement Co-innovation lors d'événements de type Agreen Start'ups sur la qualité de vie au travail Témoignages lors des événements de communication, notamment sur l'attractivité des métiers Portes ouvertes sur les exploitations sur le volet qualité de vie au travail 					

Réalisateurs	CA18, 28, 36, 37, 41, 45, CRACVL
Prestataires	Sans objet
Partenaires non financés	<p>Partenaires techniques MSA, assurances, banques, centres de gestion, notaires SAFER, Terre de Liens, experts agricoles et fonciers, syndicats agricoles, OPA, Bio Centre et réseau des GAB Collectivités territoriales Acteurs des filières Enseignement agricole, centres de formation, groupements d'employeurs, services de remplacement, APECITA Administrations</p> <p>Partenaires institutionnels et financiers Le PRDAR forme avec le dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) et les dispositifs de soutien au Conseil régional (installation-transmission et entreprise) un ensemble cohérent. Les actions sont complémentaires mais non cofinancées.</p>
Modalités de pilotage	<p>Instances de suivi internes Le CORIT (réunissant la DRAAF, le Conseil régional, les représentants professionnels, les syndicats et les partenaires techniques et financiers) est chargé d'orienter les actions, d'en vérifier la bonne réalisation et la diffusion auprès des agriculteurs. Il oriente les choix en matière d'évolution des outils, des méthodes d'accompagnement et de conseil.</p> <p>Le groupe des chefs de service installation-transmission-entreprise est force de proposition auprès des élus et décide de l'affectation des agents aux tâches du PRDAR.</p> <p>La coordination technique est assurée par la pilote IRD entreprise du service commun IRD, en lien avec la coordonnatrice régionale installation transmission. Des sous-groupes de travail seront mis en place pour mener à bien les travaux sur les différents volets de l'action.</p> <p>Instances de concertation partenariale : Le CRIT et le CORIT élargi sont les deux instances de concertation avec les partenaires de la région Les actions de l'AE1 seront également présentées et discutées régulièrement en COREDEF.</p>

PRDAR - Prévisionnel 2022-2027

N° de l'action	AE2 - Changement climatique	
Chef de projet	Pilote en cours de recrutement (ouverture de poste au 1er janvier 2022) Chargé(e) de mission climat énergie bas carbone - Chambre régionale d'agriculture Avec la contribution des pilotes IRD par filière (grandes cultures, légumes, élevage-fourrage, viticulture) et l'appui technique de Christophe Beaujouan, expert climat	
Contributions aux actions de référence (ARCO=DAS) %	Conseil stratégique : multiperformance et transitions agricoles (DAS 2)	30%
	Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes (DAS 3)	30%
	Formation des agriculteurs et des collaborateurs (DAS 7)	30%
	Agriculture biologique (DAS 10)	0%
	Développement [forestier et - Hors CasDAR] agroforestier (DAS 12)	5%
Contribution aux thèmes prioritaires %	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone	40%
	Agrobiodiversité	20%
	Accompagner les systèmes de production face aux aléas et au changement climatique	40%
Contexte	<p>Contexte externe Les évolutions climatiques en Centre-Val de Loire ces 60 dernières années (+0,3°C/10 ans, +0,4°C/10 ans en été, cumul annuel de précipitation constant sur l'année mais évolution de la répartition des pluies sur l'année, augmentation de l'ETP de 20mm/10 ans) ont déjà un impact sur les productions agricoles régionales : perturbation des semis par les excès de pluie hivernale, prolifération de certains ravageurs et pression maladie due au manque de froid en hiver, sécheresses à répétition pénalisant les cultures d'hiver, la production de fourrages et les cultures de printemps, épisodes de gel printaniers entraînant des dégâts dans les filières viticoles, arboricoles et en grandes cultures... La gestion du risque climatique et la sécurisation des systèmes deviennent des questions prégnantes. Fin 2021, le Varenne agricole eau et changement climatique a constitué une première étape de concertation en région et doit se poursuivre en 2022 par l'élaboration de stratégies d'adaptation pour les filières régionales, co-construites avec les parties prenantes. En termes d'émission de gaz à effet de serre, l'agriculture représente 23% des émissions de GES régionales (4 Mt CO2eq /an). Les émissions de N2O liées à la fertilisation des cultures représentent 51% de ces émissions, et le méthane 25% (données INRAE-ADEME 2021). L'agroforesterie intra-parcellaire et l'implantation de haies, les couverts végétaux et la gestion de la fertilisation sont identifiés comme des leviers importants d'atténuation. Le PRDAR doit permettre de mobiliser des références pour accompagner concrètement les agriculteurs dans la mise en place de ces leviers.</p> <p>Contexte interne Depuis 2018, les chambres d'agriculture de la région se sont dotées d'outils d'observation du changement climatique et de ses effets sur l'agriculture (ORACLE) et de projection du climat futur (Clima-XXI). Ces données ont d'abord été utilisées dans un objectif de sensibilisation des agriculteurs au changement climatique et à ses impacts sur les productions. Depuis 2020 dans le cadre de l'AAP innovation du Conseil régional, le réseau des conseillers monte en compétence en élaborant des indicateurs agro-climatiques à la demande des filières et en accompagnant les agriculteurs sur des leviers d'adaptation (production de références, ateliers de co-conception...). Le projet PEI Climenvi 2018-2021, piloté par la Chambre d'agriculture du Loir et Cher, a également permis de se doter d'outils opérationnels pour intégrer le changement climatique dans les choix des chefs d'entreprises viticoles. La Chambre régionale est par ailleurs chef de file du projet CASDAR CARG'eau 2022-2023, qui permettra de capitaliser en inter-régions des références sur optimisation de la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique.</p> <p>Sur le volet atténuation, les conseillers se forment progressivement aux outils de diagnostic pour accompagner les agriculteurs dans leurs plans d'action bas carbone (stratégie régionale bas carbone pilotée par la CRACVL en partenariat avec les interprofessions ruminants, bons diagnostics carbone). Un travail important reste à mener en termes de communication, de capitalisation des données des diagnostics et de montée en compétences sur les leviers d'atténuation à mettre en œuvre.</p> <p>Le PRDAR 2022-2027 doit permettre aux chambres d'agriculture de la région de se doter d'un véritable réseau de référents climat par filière et de se doter d'outils pour accompagner les agriculteurs et les filières dans leurs stratégies d'adaptation et d'atténuation.</p>	

Finalité/Ambition /Objectifs généraux	Accompagner et stimuler la prise en compte du changement climatique dans l'évolution des pratiques dans les systèmes d'exploitation pour en favoriser la durabilité et la résilience (adaptation et atténuation)			
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques	Indicateurs résultats	Objectifs opérationnels	En quoi les OP contribuent-ils à la finalité de l'AE?
	OS1 : Renforcer l'acquisition de références, la valorisation et le transfert des connaissances et les compétences du réseau sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'atténuation des effets de l'agriculture sur le changement climatique	Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets en lien avec le changement climatique	OP1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance en matière de : - données climatiques, agro-climatiques et les mettre à disposition des conseillers pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur l'adaptation et l'atténuation du CC - raisonnement des aménagements et des investissements limitant les effets du changement climatiques (bâtiments, gestion économe en eau ...)	L'accompagnement des agriculteurs nécessite une évolution constante des acquis des conseillers Chambres d'agriculture. Cet objectif opérationnel à pour but de doter le réseau en continu d'un contenu technique de qualité en lien avec l'évolution des besoins des agriculteurs et des conseillers. Ces productions devront être capitalisées sur OPERA Connaissances et basculées dans la plateforme rd-agri afin d'en assurer un transfert de masse.
		Nombre de formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien avec le changement climatique Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec les sujets en lien avec le changement climatique	OP1.2 : Assurer une montée en compétences des conseillers du réseau via un renouvellement de l'offre de formation et via l'animation de réseau	Les Chambres d'agriculture font de la montée en compétence de leurs collaborateurs une priorité, afin que les conseillers soient en capacité de répondre aux besoins évolutifs des agriculteurs. Cet objectif opérationnel permet, via l'AE2, de monitorer la montée en compétence du réseau pour une meilleure prise en compte du changement climat dans les activités de conseil.
	OS2 : Intégrer les problématiques du changement climatique dans le conseil pour accompagner la prise en compte du CC dans la transition agro écologique des systèmes d'exploitation	Nombre d'agriculteurs accompagnés sur la démarche bas carbone (DAS2)	OP2.1 : Accompagner l'adaptation des systèmes de production agricoles aux changements et aléas climatiques	Cet objectif opérationnel contribue à la finalité de la 'AE par la recherche de solution concrète en matière d'adaptation au changement climatique
Nombre de groupes accompagnés sur le climat (DAS3)		OP2.2 : Animer les démarches collectives sur la réduction des GES et du stockage carbone	Les collectifs sont un puissant levier pour faire face à des défis tel que la réduction des GES et du stockage carbone, et cet objectif opérationnel contribue à la prise en compte du changement climatique en utilisant la force du collectif.	
		OP2.3 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie agricoles dans les démarches territoriales	Les collectivités ayant également un rôle à jouer pour une meilleure prise en compte du changement climatique dans la transition agro-écologique des systèmes d'exploitation, cet objectif opérationnel contribue à la finalité de l'AE.	
		OP2.4 : Assurer le transfert et la massification des innovations, des références, des productions et des outils vers les agriculteurs	La transition ne pourra se faire que si le dernier kilomètre vers les agriculteurs est parcouru, de fait, cet objectif opérationnel contribue à la finalité de l'AE.	
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs et futurs agriculteurs • Conseillers spécialisés et non spécialisés sur le climat • Acteurs des filières • Collectivités territoriales 			

INDICATEURS						
Informations indicateurs de résultats	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur 2024	valeur 2027
OS1 : Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets en lien avec le changement climatique	Cet indicateur permet de renseigner l'effet de productivité de la mise en œuvre d'une action sur les sujets en lien avec le changement climatique	Nationale : Extraction OPERA Connaissances	A définir en 2022			
OS1 : Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien avec le changement climatique	Cet indicateur permet de suivre la mise à disposition ainsi que la mise à jour des dispositifs de montée en compétences des conseillers du réseau sur les sujets en lien avec le changement climatique	Nationale : Liste établie par le pilote d'AE nationale en lien avec Resolia	A définir en 2022			
OS1 : Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec les sujets en lien avec le changement climatique	Cet indicateur témoigne de l'appétence du réseau pour les sujets en lien avec le changement climatique. Il permettra de suivre la montée en compétence du réseau et d'identifier les éventuelles évolutions à apporter au "pool" de formation sur le sujet.	Nationale : Statistique Resolia	A définir en 2022			
OS2 : DAS 2 : Nombre d'agriculteurs accompagnés sur la démarche bas carbone	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt et la motivation des agriculteurs à mettre en place des démarches bas carbone avec l'accompagnement des Chambres d'agriculture.	Nationale : DAS 2	77	60	60	60
OS2 : DAS 3 : Nombre de groupes accompagnés sur le climat	Cet indicateur permet de mesurer la dynamique collective instaurée par les Chambres d'agriculture avec la contribution de l'AE2	Nationale : DAS 3	3	Le suivi des nombre de groupes thématiques du DAS 3 sera réalisé au fil de l'eau car il n'est pas possible de pré-supposer de l'orientation thématique d'un groupe en amont de sa construction		
Indicateurs de réalisation	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	Valeur 2022	Valeur cumulée 2024	valeur cumulée 2027
Oo1.1 : nombre d'indicateurs agro-climatiques élaborés chaque année en réponse aux besoins des filières	Mesure la capacité du réseau à s'outiller pour produire de la donnée utile au conseil	CRACVL	20	30	50	80
Oo1.2 : nombre d'évènements régionaux organisés à destination des conseillers (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau pour faire monter en compétences ses conseillers	CRACVL	0	1	3	6
Oo2.1 : nombre d'itinéraires techniques testés avec les agriculteurs	Mesure la mise en pratique des références produites dans le cadre du PRDAR	CRACVL	0	6	18	36
Oo2.2 : nombre de collectifs carbone mis en place	Mesure la dynamique collective sur la thématique bas carbone (objectif d'1 groupe par département)	CRACVL	0	1	3	6
Oo2.3 : nombre de réunions avec les partenaires des filières et des territoires	Mesure l'avancement de la concertation sur l'élaboration de stratégies d'adaptation	CRACVL	0	2	6	12
Oo2.4 : nombre d'évènements organisés à destination des agriculteurs (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau sur le transfert des références produites dans le cadre du PRDAR	CRACVL	0	2	6	12

DETAIL DES TACHES						
GANTT (mettre un X sur les années concernées)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif stratégique 1 : Renforcer l'acquisition de références, la valorisation et le transfert des connaissances et des compétences sur réseau sur l'adaptation de l'agriculture						
Objectif opérationnel 1.1 : Créer les ressources, capitaliser et structurer la connaissance						
Tâche 1.1.1 : mettre à disposition des données climatiques et agroclimatiques sur les impacts observés (ORACLE) et attendus (Clima-XXI) du changement climatique en réponse aux besoins des filières régionales	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.2 : acquérir des références sur les dynamiques carbone et matière organique des sols	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 1.2 : Assurer une montée en compétences des conseillers du réseau via un renouvellement de l'offre de formation et via l'animation du réseau						
Tâche 1.2.1 : animer et faire monter en compétences un réseau de référents climat par filière, ressources pour l'IRD	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.2 : apporter un socle commun de connaissances aux conseillers non spécialisés dans toutes les filières	X	X	X	X	X	X
Objectifs Stratégique 2 : intégrer les problématiques du changement climatique dans le conseil pour accompagner sa prise en compte dans la transition agro-écologique des systèmes d'exploitation						
Objectif opérationnel 2.1 : Accompagner l'adaptation des systèmes de production agricoles aux changements et aléas climatiques						
Tâche 2.1.1 : accompagner les agriculteurs à la transition vers des systèmes économes en eau	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.2 : accompagner la prise de décision des éleveurs dans leurs choix de systèmes fourragers adaptés au changement climatiques	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.3 : accompagner les viticulteurs dans des démarches de protection du vignoble face aux aléas climatiques (actions anti-gel, enherbement, agroforesterie...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.2 : animer les démarches collectives sur la réduction des GES et du stockage carbone						
Tâche 2.2.1 : mettre en place et animer des collectifs carbone pour s'approprier les enjeux, les outils de diagnostic et les leviers	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.2.2 : partager les méthodes de conseil aux exploitants pour améliorer leur bilan carbone	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.3 : intégrer les enjeux climat-air-énergie agricoles dans les démarches territoriales						
Tâche 2.3.1 : élaborer en partenariat (collectivités, filières, services de l'Etat...) des stratégies d'adaptation/atténuation à des échelles territoriales	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.4 : assurer le transfert et la massification des innovations, des références, des productions et des outils vers les agriculteurs						
Tâche 2.4.1 : élaborer et diffuser une méthode clef en main d'atelier de co-conception climat vers les groupes innovants (DEPHY, GIEE, 30 000)	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.4.2 : organiser des journées climat à destination des groupes développement agricole	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.4.3 : vulgariser le sujet auprès de tous les agriculteurs à travers des supports de communication adaptés	X	X	X	X	X	X

<p>Principaux livrables prévus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication annuelle ORACLE (Oo 1.1) • Publications valorisant les indicateurs agro-climatiques, de type livrets climatiques et modélisations (besoins en eau des cultures...) (Oo 1.1) • Base de données indicateurs fertilité sols en lien avec les systèmes et itinéraires techniques (Oo 1.1) • Supports de formation à destination des conseillers (Oo 1.2) • Fiches techniques valorisant les références acquises sur la gestion de l'eau, les systèmes fourragers, la protection du vignoble (Oo 1.3) • Analyse technique et économique des leviers issus des diagnostics carbone (Oo 2.2) • Plans d'adaptation filières/territoires (Oo 2.3) • Supports de communication sur l'adaptation et l'atténuation : articles, vidéos, posters... (Oo 2.4)
<p>Communication et diffusion des résultats</p>	<p>Dans le cadre de l'AE5, une stratégie régionale de communication IRD sera élaborée début 2022 afin de définir collectivement (service commun IRD et chargés de communication de la région) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cibles et objectifs visés en termes de diffusion • Les canaux de communication privilégiés • Les modalités de capitalisation inter-réseaux <p>Ce plan de communication sera partagé avec la DRAAF et encadrera la diffusion des productions du PRDAR.</p>
<p>Modalités de transfert et d'association d'agriculteur</p>	<p>Plusieurs formats d'association des agriculteurs sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test d'itinéraires techniques adaptation / bas carbone avec des agriculteurs volontaires (en grandes cultures, légumes, élevage, viticulture) • Constitution de groupes dans le cadre du PRDAR : collectifs carbone pour s'approprier les enjeux, les outils de diagnostic et les leviers • Test d'ateliers de co-conception climat par les groupes innovants • Association des agriculteurs aux travaux sur les stratégies d'adaptation régionales • Témoignages lors des événements de communication
<p>Réalisateurs</p>	<p>CA 18, 28, 36, 37, 41, 45, CRACVL, FDGEDA18</p>
<p>Prestataires</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Partenaires non financés</p>	<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche (INRAE, notamment dans le cadre de TETRAE / partenariats à créer avec le BRGM) et recherche appliquée (instituts techniques, ferme expérimentale des Bordes, CIIRPO, Vinopôle) • Enseignement agricole • Météo France • OFSV, Celestalab • FRCUMA • Acteurs des filières, notamment à travers les comités de filière des CAP • Collectivités territoriales • Réseaux des groupes innovants de la région (GIEE, 30 000, DEPHY) et organismes de développement les animant

	<p>Partenaires institutionnels et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADEME : cofinancement des actions PRDAR • Conseil régional, DRAAF, DREAL, Agences de l'eau
<p>Modalités de pilotage</p>	<p>Instances de suivi internes</p> <p>Le comité d'orientation Productions Végétales et la Commission Elevage sont chargés d'orienter le programme d'expérimentation régional, d'en vérifier la bonne réalisation et la diffusion auprès des agriculteurs. Les commissions se réunissent environ deux fois par an et orientent les choix en matière d'évolution des outils, des méthodes d'accompagnement et de conseil.</p> <p>Les groupes des chefs de service agronomie et élevage orientent l'affectation des agents aux tâches du PRDAR.</p> <p>La coordination technique est assurée par le pilote d'AE, en lien avec les pilotes IRD par filière (grandes cultures, légumes, élevage-fourrage, viticulture) et l'expert climat régional.</p> <p>Instances de concertation partenariale</p> <p>Les actions du PRDAR sont régulièrement présentées aux partenaires des comités de filières ainsi que du COREDEF.</p>

PRDAR - Prévisionnel 2022-2027

N° de l'action	AE3 - Économie d'intrants et préservation de la biodiversité	
Chef de projet	<p>L'AE3 est coordonnée par les pilotes de la production de références par filière du service commun IRD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Dominique Gilet, pilote IRD Grandes cultures – CRACVL E-mail : j.gilet@cher.chambagri.fr Tel : 02.48.23.46.03 • Sandrine Mouton, pilote IRD Légumes – CRACVL E-mail : sandrine.mouton@loiret.chambagri.fr Tel : 02.38.71.90.81 • Pauline Hernandez, pilote IRD Fourrages – CRACVL E-mail : pauline.hernandez@indre.chambagri.fr Tel : 02.54.61.61.03 • Guillaume Benard, pilote IRD Viticulture – CRACVL E-mail : guillaume.benard@centre.chambagri.fr Tél : 02.38.71.91.09 <p>Avec l'appui de Céline Cervek, chargée de mission biodiversité de la CRACVL.</p>	
Contributions aux actions de référence (ARCO=DAS) %	Conseil stratégique : multiperformance et transitions agricoles (DAS 2)	20%
	Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes (DAS 3)	20%
	Elevage (DAS 4)	20
	Formation des agriculteurs et des collaborateurs (DAS 7)	20%
	Information et conseil réglementaire (DAS 8)	0%
	Agriculture biologique (DAS 10)	20%
Contribution aux thèmes prioritaires %	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone	5%
	Autonomie protéique et azotée	30%
	Agrobiodiversité	50%
	Accompagner les systèmes de production face aux aléas et au changement climatique	5%
	Gestion intégrée de la santé animale et végétale	5%
	Bien-être animal	5%

Contexte	<p>Contexte externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Economie d'intrants : des dynamiques concrètes sur le terrain mais des freins encore importants <p>Les systèmes agricoles du Centre-Val de Loire évoluent : 1 720 exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique en 2020 (+17,5% par rapport à 2019), 716 exploitations certifiées HVE (53% en viticulture, 31% en grandes cultures), 77 collectifs agroécologiques labellisés en 2022 (DEPHY, GIEE, 30 000), engouement pour l'agriculture de conservation des sols, succès des dispositifs du plan de relance comme « Plantons des haies »...</p> <p>Si la transition agro-écologique est bien enclenchée chez un certain nombre d'agriculteurs, les IFT régionaux demeurent plus élevés que la moyenne française, avec une dépendance forte au glyphosate (31 % des surfaces en grandes cultures en recevaient en 2017, contre 19 % au niveau national). L'analyse des résultats des 10 années des réseaux DEPHY témoigne de ces difficultés, les fermes engagées ayant globalement réussi à réduire leurs IFT de 9,4% en grandes cultures et polyculture élevage, mais pas leurs IFT herbicides. Un travail de fond est donc nécessaire, à la fois pour soutenir les agriculteurs déjà engagés dans la transition, et pour accompagner ceux qui ne le sont pas encore. L'évolution vers des systèmes bas intrants doit s'accompagner d'une sécurisation des exploitations et d'une recherche de valeur ajoutée, dans un contexte de fragilisation économique d'un certain nombre de filières. Ce volet économique est travaillé dans l'AE5.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie protéique : un sujet montant en Centre-Val de Loire <p>Ces dernières années ont vu une réelle montée en compétences des chambres d'agriculture sur le sujet (production de références notamment dans le cadre du PRDAR, conseil aux agriculteurs, animation de GIEE, programme Herbe&fourrages...). La dynamique se trouve aujourd'hui renforcée par différentes démarches : adhésion de la CRACVL et du Conseil régional à l'association LEGGO, lancement d'une coalition autonomie protéique co-animée par la Chambre régionale... les attentes sont fortes en région sur le développement des protéines végétales à destination de l'alimentation humaine et animale, notamment sur le développement des légumineuses.</p> <p>Contexte interne</p> <p>La montée en compétence sur l'approche systémique, en travaillant sur des méthodes d'expérimentation et de conseil appréhendant le système d'exploitation dans son ensemble, est un acquis important du PRDAR 2014-2020. Le programme a par ailleurs permis de donner une place importante à la thématique biodiversité, à travers une action et un groupe projet dédié, et à la communication sur les systèmes performants en agriculture biologique.</p> <p>Si les bilans et évaluations à mi-parcours ont mis en évidence des tendances positives sur l'évolution des systèmes sur le terrain, ils ont aussi souligné un cloisonnement entre les filières et disciplines (action agronomie / action élevage / action biodiversité). La structuration de l'AE3 du PRDAR 2022-2027 doit permettre d'intégrer les sujets biodiversité, bio... comme une composante à part entière de la production de références, et de travailler davantage en inter-filières (grandes cultures, légumes, fourrages, viticulture).</p>			
Finalité/Ambition /Objectifs généraux	Accompagnement de la transition vers des systèmes triples performants			
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	<p>Objectifs stratégiques</p> <p>OS1 : Renforcer la valorisation et le transfert des connaissances et des compétences du réseau sur les systèmes de cultures et d'élevage triples performants</p>	<p>Indicateurs résultats</p> <p>Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets Économie d'intrants et préservation de la biodiversité</p> <p>Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien avec l'économie d'intrants et préservation de la biodiversité</p> <p>Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec l'économie d'intrants et préservation de la biodiversité</p>	<p>Objectifs opérationnels</p> <p>OP1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance en matière de systèmes de cultures et d'élevage et sur la préservation de la biodiversité</p> <p>OP1.2 : Assurer une montée en compétences des conseillers du réseau via l'échange de pratiques, l'animation de réseau et via le renouvellement de la formation</p>	<p>En quoi les OP contribuent-ils à la finalité de l'AE?</p> <p>L'accompagnement des agriculteurs nécessite une évolution constante des acquis des conseillers Chambres d'agriculture. Cet objectif opérationnel à pour but de doter le réseau en continu d'un contenu technique de qualité en lien avec l'évolution des besoins des agriculteurs et des conseillers en matière d'économie d'intrants et de préservation de la biodiversité. Ces productions devront être capitalisées sur OPERA Connaissances et basculées dans la plateforme rd-agri afin d'en assurer un transfert de masse.</p> <p>Les Chambres d'agriculture font de la montée en compétence de leurs collaborateurs une priorité, afin que les conseillers soient en capacité de répondre aux besoins évolutifs des agriculteurs. Cet objectif opérationnel permet, via l'AE3 du CasDAR, de monitorer la montée en compétence du réseau sur la maîtrise des intrants et la préservation de la biodiversité.</p>

	<p>OS2 : Accompagner les agriculteurs dans leurs recherches d'alternatives à l'utilisation des intrants, la reconception de leurs systèmes de production et favorisant la biodiversité</p>	<p>Nombre d'agriculteurs ayant reçu un conseil stratégique phytosanitaire (DAS2)</p>	<p>OP2.1 : Accompagner la transition des systèmes de culture des agriculteurs</p>	<p>Les trois objectifs opérationnels ci-contre contribuent à la transition vers des systèmes triples performants, que se soit pour les systèmes de culture et les systèmes d'élevage, en intégrant la préservation de la biodiversité dans le schéma de reconception des systèmes.</p>
		<p>Nombre d'agriculteurs ayant reçu un accompagnement à la certification environnementale (HVE) (DAS2)</p>	<p>OP2.2 : Accompagner la transition des systèmes d'élevage (dont santé, bien-être animal, autonomie alimentaire, complémentarité élevage-culture, etc.</p>	
		<p>Nombre de collectifs d'agriculteurs accompagnés sur le bien-être animal (DAS3)</p>	<p>OP2.3 : En articulation avec les deux objectifs opérationnels précédents : accompagner les agriculteurs dans la reconnaissance, l'intégration, la valorisation et la préservation de la biodiversité</p>	
		<p>Nombre de collectifs d'agriculteurs accompagnés sur la démarche bas intrants (DAS3)</p>		

Cibles	Conseillers et agriculteurs
---------------	-----------------------------

INDICATEURS

Informations indicateurs de résultats	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur 2024	valeur 2027
OS1 : Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets Économie d'intrants et préservation de la biodiversité	Cet indicateur permet de renseigner l'effet de productivité de la mise en œuvre d'une action sur les sujets en lien avec l'économie d'intrants et la préservation de la biodiversité.	Nationale : Extraction OPERA Connaissances	A définir en 2022			
OS1 : Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien l'économie d'intrants et préservation de la biodiversité	Cet indicateur permet de suivre la mise à disposition ainsi que la mise à jour des dispositifs de montée en compétences des conseillers du réseau sur l'économie d'intrants et la préservation de la biodiversité.	Nationale : Liste établie par le pilote d'AE nationale en lien avec Resolia	A définir en 2022			
OS1 : Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec l'économie d'intrants et préservation de la biodiversité	Cet indicateur témoigne de l'appétence du réseau pour les sujets en lien avec l'économie d'intrants et la préservation de la biodiversité. Il permettra de suivre la montée en compétence du réseau et d'identifier les éventuelles évolutions à apporter au "pool" de formation sur le sujet.	Nationale : Statistique Resolia	A définir en 2022			
OS2 : DAS 2 - Nombre d'agriculteurs ayant reçu un conseil stratégique phytosanitaire	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des agriculteurs pour l'intervention Chambre sur le conseil stratégique phytosanitaire.	Nationale : DAS2	85	175	350	350
OS2 : DAS 2 - Nombre d'agriculteurs ayant reçu un accompagnement à la certification environnementale (HVE)	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des agriculteurs pour l'intervention Chambre sur l'accompagnement à la certification HVE.	Nationale : DAS2	178	54	54	54

OS2 : DAS 3 - nombre de collectifs d'agriculteurs accompagnés sur le bien-être animal	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des agriculteurs pour l'intervention Chambre sur le bien-être animal.	Nationale : DAS3	0	Le suivi des nombre de groupes thématiques du DAS 3 sera réalisé au fil de l'eau car il n'est pas possible de pré-supposer de l'orientation thématique d'un groupe en amont de sa construction		
OS2 : DAS3 - Nombre de collectifs d'agriculteurs accompagnés sur la démarche bas intrants	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des agriculteurs pour l'intervention Chambre sur la démarche bas intrants	Nationale : DAS3	1			
Indicateurs de réalisation	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur cumulée 2022	valeur cumulée 2024	valeur cumulée 2027
Oo 1.1 : nombre d'essais mis en place et suivis sur systèmes de cultures et d'élevage innovants et sur la préservation de la biodiversité	Mesure la capacité du réseau à s'outiller pour produire de la donnée utile au conseil	CRACVL	Non comptabilisé en interfilières	80	80	80
Oo 1.2 : nombre d'évènements de transfert organisés à destination des conseillers (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau pour faire monter en compétences ses conseillers	CRACVL	2	5	11	20
Oo1.2 : nombre de fermes pilotes agro-biodiversité engagées dans le réseau régional	Mesure l'implication des agriculteurs dans les travaux de R&D régionaux	CRACVL	0	6	6	6
Oo 2.1 : nombre d'évènements de transfert organisés à destination des agriculteurs (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau sur le transfert des références produites dans le cadre du PRDAR	CRACVL	Non comptabilisé en interfilières	20	60	120
Oo 2.2 : nombre d'outils d'aide au choix élaborés pour les éleveurs	Mesure la capacité à valoriser les références acquises dans le conseil	CRACVL	0	2	6	12
Oo 2.3 : nombre d'accompagnements clefs en main élaborés sur des démarches d'intérêt	Mesure la capacité du réseau à rendre opérationnelles les connaissances acquises sur le volet biodiversité	CRACVL	0	1	3	6

DETAIL DES ACTIONS

GANTT (mettre un X sur les années concernées)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif stratégique 1 : Renforcer la valorisation et le transfert des connaissances et des compétences du réseau sur les systèmes de culture et d'élevage triplement performants						
Objectif opérationnel 1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance en matière de systèmes de cultures et d'élevage innovants et sur la préservation de la biodiversité						
Tâche 1.1.1 : acquérir des références pour réduire l'usage des intrants dans une approche systémique	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.2 : acquérir des références pour améliorer l'autonomie azotée, protéique et fourragère des exploitations agricoles	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 1.2 : Assurer une montée en compétences des conseillers du réseau via un renouvellement de l'offre de formation et via l'animation du réseau						
Tâche 1.2.3 : rendre les références produites directement valorisables dans le conseil et la formation	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.4 : assurer l'appropriation de ces références par les conseillers du réseau et la montée en compétences	X	X	X	X	X	X
Objectifs Stratégique 2 : Accompagner les agriculteurs dans leurs recherches d'alternatives à l'utilisation des intrants, la reconception de leurs systèmes de production et favorisant la biodiversité						
Objectif opérationnel 2.1 : Accompagner la transition des systèmes de cultures des agriculteurs						
Tâche 2.1.1 : mettre en place et suivre un réseau de fermes pilotes dans un objectif de mise en pratique des références acquises, de traque à l'innovation, de démonstration, intégrant notamment le volet biodiversité	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.2 : transférer les résultats auprès des groupes innovants, des groupes de développement, des agriculteurs hors réseau	X	X	X	X	X	X

Objectif opérationnel 2.2 : Accompagner la transition des systèmes d'élevage						
Tâche 2.2.1 : accompagner les éleveurs dans la gestion du pâturage pour améliorer l'autonomie alimentaire et la santé des troupeaux (prairies, agroforesterie...)	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.2.2 : développer les partenariats céréaliers-éleveurs dans une approche systémique		X	X	X	X	X
Tâche 2.2.3 : donner des clefs aux éleveurs pour améliorer le bien-être animal (limitation du stress thermique, confort en bâtiment, alternatives à la paille...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.3 : Accompagner les agriculteurs dans la reconnaissance, l'intégration, la valorisation et la préservation de la biodiversité						
Tâche 2.3.1 : massifier les pratiques en formalisant des accompagnements clefs en main sur des démarches d'intérêt (bandes fleuries, conseil aménagement ZNT, entretien et valorisation de haies, implantation d'IAE en lien avec l'écorégime...)	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.3.2 : appréhender la biodiversité à une échelle territoriale (mise en place de pratiques/aménagements en collectif, formalisation d'offres de service aux collectivités, développement des PSE...)	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.3.3 : mettre en place des actions de sensibilisation, de communication, de démonstration et développer les partenariats	X	X	X	X	X	X
Principaux livrables prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Focus techniques valorisant et vulgarisant les références acquises, formalisation d'itinéraires techniques • Supports de transfert aux conseillers (webinaires, modules de formation...) • Résultats des fermes pilotes, valorisés notamment lors de portes ouvertes • Capitalisation des résultats des groupes biodiversité • Accompagnements clefs en main sur les IAE • Supports de communication des événements régionaux (Tech&Bio...) 					
Communication et diffusion des résultats	<p>Dans le cadre de l'AE5, une stratégie régionale de communication IRD sera élaborée début 2022 afin de définir collectivement (service commun IRD et chargés de communication de la région) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cibles et objectifs visés en termes de diffusion • Les canaux de communication privilégiés • Les modalités de capitalisation inter-réseaux <p>Ce plan de communication sera partagé avec la DRAAF et encadrera la diffusion des productions du PRDAR.</p>					
Modalités de transfert et d'association d'agriculteur	<p>Plusieurs formats d'association des agriculteurs sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau régional d'essais chez des agriculteurs volontaires en grandes cultures, légumes, viticulture et fourrages • Mise en place d'un réseau de fermes pilotes, impliquant directement les agriculteurs dans la mise en pratique des références acquises, la traque à l'innovation et le transfert vers les pairs • Mobilisation de céréaliers et d'éleveurs pour développer les partenariats • Mise en place de collectifs biodiversité dans le cadre du PRDAR • Témoignages lors des événements de communication 					
Réalisateurs	CA18, 28, 36, 37, 41, 45, CRACVL, FDGEDA18, OIER des Bordes					
Prestataires	Sans objet					
Partenaires non financés	<p>Partenaires techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche (INRAE CVL, Grignon, Le Moulon) et recherche appliquée (instituts techniques, ferme expérimentale des Bordes, CIIRPO, Vinopôle) • Enseignement agricole • Organismes de développement agricole • Opérateurs économiques (coopératives, négoce), notamment via les travaux d'expérimentation menés dans le cadre du CAP filière Grandes cultures 					

	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux des groupes innovants de la région (GIEE, 30 000, DEPHY) <p>Partenaires institutionnels et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional : cofinancement via les CAP filières en productions végétales • DRAAF, DREAL, Agences de l'eau
<p>Modalités de pilotage</p>	<p>Instances de suivi internes Le comité d'orientation Productions Végétales et la Commission Elevage sont chargés d'orienter le programme d'expérimentation régional, d'en vérifier la bonne réalisation et la diffusion auprès des agriculteurs. Les commissions orientent les choix en matière d'évolution des outils, des méthodes d'accompagnement et de conseil.</p> <p>Les groupes des chefs de service agronomie et élevage orientent l'affectation des agents aux tâches du PRDAR</p> <p>La coordination technique est assurée par les pilotes mis à disposition du service commun IRD. En grandes cultures, des coordonnateurs assurent la mise en œuvre de différents volets.</p> <p>Instances de concertation partenariale Les actions du PRDAR sont régulièrement présentées aux partenaires des comités de filières ainsi que du COREDEF</p>

PRDAR - Prévisionnel 2022-2027

N° de l'action	AE4 - Alimentation durable, développement territorial	
Chef de projet	Céline Diard Marier, responsable du pôle ressources de la CA41 E-mail : celine.diard@loir-et-cher.chambagri.fr Tel : 02.54.55.20.03	
Contributions aux actions de référence (ARCO=DAS) %	Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes (DAS 3)	10%
	Formation des agriculteurs et des collaborateurs (DAS 7)	10%
	Accompagnement des filières créatrices de valeurs et développement de la bioéconomie (DAS 9)	30%
	Agriculture biologique (DAS 10)	20%
	Circuits courts et agritourisme (DAS 11)	10%
	Agriculture urbaine (DAS 13)	0%
	Ruralité, Projets de territoire et services aux collectivités (DAS 14)	20%
Contribution aux thèmes prioritaires %	Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques	100%
Contexte	<p>Contexte externe L'écriture du programme intervient dans un contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De fragilisation économique d'un certain nombre de filières et de recherche croissante de valeur ajoutée par les agriculteurs. L'entrée en vigueur du nouveau zonage ICHN en 2019, la pandémie de covid-19 qui a fortement perturbé les marchés et les entreprises, les prix tendanciellement à la baisse en élevage... ont mis en péril la viabilité de certaines exploitations qui doivent être accompagnées pour mieux valoriser leurs productions. • De demande sociétale forte, sur la relocalisation de l'alimentation, le développement de pratiques respectueuses de l'environnement, la traçabilité... avec la nécessité de renforcer le dialogue entre agriculteurs et citoyens sur des sujets sources de tensions localement (développement des énergies renouvelables, modernisation des abattoirs, zones de non traitement...) • D'opportunités de développement de filières à forte valeur ajoutée : déclinaison de la loi EGALIM, adhésion de la CRACVL et du Conseil régional à l'association LEGGO (légumineuses à graines à destination de l'alimentation humaine), dynamiques autour des PAT... <p>Contexte interne Si l'accompagnement des projets émergents relève de l'échelon territorial, les chambres d'agriculture de la Région partagent un certain nombre de priorités à travers leur projet de réseau : le développement de l'agriculture biologique et de la HVE, de la filière protéines végétales à destination de l'alimentation humaine et animale, de la transformation laitière, de la diversification sous toutes ses formes... autant de lignes directrices qui se retrouvent dans les projets de structuration de filière localement.</p> <p>Sous l'impulsion du PRDAR 2014-2020 entre autres, les conseillers des chambres d'agriculture sont montés en compétence dans le domaine de l'énergie (développement des offres de prestation et engagement dans la démarche Qualiméth), de l'agriculture biologique (offre régionale), création d'un service régional « produits laitiers » pour accompagner les 400 producteurs laitiers fermiers de la région... En complémentarité avec la convention alimentation du Conseil régional, l'AE4 du PRDAR 2022-2027 est volontairement resserrée autour de trois thématiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des énergies renouvelables (production de références, animation territoriale, acceptabilité) • Le développement de l'agriculture biologique et de la HVE, sous l'angle de la structuration de filière (lien avec l'aval) • L'émergence et la structuration de projets et de filières locales 	
Finalité/Ambition /Objectifs généraux	Faire émerger et accompagner des projets de création de valeur dans les territoires répondant aux attentes sociétales	

	Objectifs stratégiques	Indicateurs résultats	Objectifs opérationnels	En quoi les OP contribuent-ils à la finalité de l'AE?
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	OS1 : Renforcer la valorisation et le transfert des connaissances et les compétences du réseau A destination en priorités des conseillers	Nombre de livrables capitalisés dans dans OPERA Connaissances sur les sujets Alimentation durable, développement territorial	OP1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance auservice des filières et des territoires, et des agriculteurs en individuel ou en collectif	L'accompagnement des agriculteurs nécessite une évolution constante des acquis des conseillers Chambres d'agriculture. Cet objectif opérationnel a pour but de doter le réseau en continu d'un contenu technique de qualité en lien avec l'évolution des besoins des agriculteurs et des conseillers en matière sur l'alimentation durable et le développement territorial. Ces productions seront capitalisées sur OPERA Connaissances et basculées dans la plateforme rd-agri afin d'en assurer un transfert de masse.
		Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien avec l'alimentation durable, et le développement territorial	OP1.2 : Assurer une montée en compétences via l'échange de pratiques, l'animation de réseau et le renouvellement de l'offre de formation	Les Chambres d'agriculture font de la montée en compétence de leurs collaborateurs une priorité, afin que les conseillers soient en capacité de répondre aux besoins évolutifs des agriculteurs. Cet objectif opérationnel permet, via l'AE3 du CasDAR, de monitorer la montée en compétence du réseau sur l'alimentation durable et le développement territorial.
	OS2 : Favoriser l'émergence et la structuration de filières et de projets territoriaux agricoles et ruraux	Nombre de projet de nouvelles filières accompagnées (DAS9)	OP2.1 : Développer des actions de veille, d'écoute et d'échanges auprès des agriculteurs, des organisations agricoles (filières, opérateurs économiques), collectivités locales et autres acteurs de la société civile et industriels	L'émergence et la structuration de filières ou de projets territoriaux suppose une implication et un accord entre toutes les parties prenantes du projet. Cet objectif opérationnel répond à la finalité de l'AE en prévoyant la base de l'accompagnement consistant à disposer du maximum d'information possible pour le bon démarrage d'un projet créateur de valeur sur un territoire (sa viabilité notamment).
		Nombre d'intercommunalités rencontrées et avec qui une relation est formalisée (DAS14)	OP2.2 : Être facilitateur de projet et de mise en réseaux : identifier, impulser et développer des partenariats locaux avec des acteurs du territoire (collectivités, autres acteurs)	La deuxième étape, une fois que l'on dispose des informations nécessaires au démarrage du projet, sera d'ancrer des partenariats solides sur les territoires locaux pour assurer le bon déroulement des projets.
			OP2.3 : Favoriser l'émergence et la formalisation d projets dans un cadre collectifs, alimentaires, non alimentaires ou de production d'énergie	Une fois la viabilité du projet démontré, les partenariats en place, il est nécessaire d'accompagner le porteur du projet et ses partenaires à la formalisation du projet.
	OS3 : Mettre en œuvre des projets de territoire et de structuration de filières durables	Nombre d'agriculteurs et de collectifs accompagnés dans leur démarche de produits en circuit court, d'agritourisme (ou d'œnotourisme) (DAS 11)	OP3.1 : Etre acteur des projets collectifs alimentaires durables et non alimentaires et de production d'énergie	Une fois le projet lancé, il est nécessaire de s'assurer des bonnes conditions de réussite de ce dernier, ces deux objectifs opérationnels contribuent à la finalité de l'AE en permettant la mise en place de ces bonnes conditions de réussite.
OP3.2 : Maintenir un environnement favorable aux projets collectifs et aux filières				
OP3.3 : Développer et organiser des actions de promotions et de communications auprès du grand public, des agriculteurs, des collectivités et autres acteurs du territoire			Afin qu'un projet fonctionne, prenne de l'ampleur et s'ancre dans le territoire durablement, il est nécessaire de prévoir des actions de promotion et de communication auprès des parties prenantes et des bénéficiaires.	
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs, organisations de producteurs, syndicats, associations, organisations professionnelles agricoles • Collectivités territoriales • Opérateurs des filières • Conseillers développement territorial, énergie, bio/HVE 			

INDICATEURS						
Informations indicateurs de résultats	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur 2024	valeur 2027
OS1 : Nombre de livrables capitalisés dans OPERA Connaissances sur les sujets Alimentation durable, développement territorial	Cet indicateur permet de renseigner l'effet de productivité de la mise en œuvre d'une action sur les sujets en lien avec l'alimentation durable et le développement territorial.	Nationale : Extraction OPERA Connaissances	A définir en 2022			
OS1 : Nombre formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien avec l'alimentation durable, et le développement territorial	Cet indicateur permet de suivre la mise à disposition ainsi que la mise à jour des dispositifs de montée en compétences des conseillers du réseau sur l'alimentation durable et le développement territorial.	Nationale : Liste établie par le pilote d'AE nationale en lien avec Resolia	A définir en 2022			
OS1 : Nombre de stagiaires Resolia sur les formations en lien avec l'alimentation durable, et le développement territorial	Cet indicateur témoigne de l'appétence du réseau pour les sujets en lien avec l'alimentation durable et le développement territorial. Il permettra de suivre la montée en compétence du réseau et d'identifier les éventuelles évolutions à apporter au "pool" de formation sur le sujet.	Nationale : Statistique Resolia	A définir en 2022			
OS2 : DAS 9 - Nombre de projet de nouvelles filières accompagnées	Cet indicateur permet de mesurer la progression de l'activité des Chambres sur la création de nouvelles filières.	Nationale DAS 9	21	38	58	68
OS2 : DAS 14 - Nombre d'intercommunalités rencontrées et avec qui une relation est formalisée	Cet indicateur permet de mesurer l'activité des Chambres auprès des intercommunalités.	Nationale DAS 14	40	27	26	NR
OS 3 : DAS 11 - Nombre d'agriculteurs et de collectifs accompagnés dans leur démarche de produits en circuit court, d'agritourisme (ou d'œnotourisme)	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des agriculteurs pour les circuits courts et l'agritourisme	Nationale DAS 11	409	382	398	400
Indicateurs de réalisation	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur cumulée 2022	valeur cumulée 2024	valeur cumulée 2027
Oo 1.1 : nombre d'outils d'accompagnement des agriculteurs élaborés (référentiels...)	Mesure la capacité du réseau à s'outiller pour produire de la donnée utile au conseil	CRACVL	NC	1	3	6
Oo 1.2 : nombre d'évènements de transfert organisés à destination des conseillers (et nombre de participants)	Mesure la mobilisation du réseau pour faire monter en compétences ses conseillers	CRACVL	NC	2	6	12
Oo 2.1 : création d'un observatoire des opérateurs HVE à l'échelle régionale	Mesure la capacité du réseau à faire le lien amont-aval pour développer les filières	CRACVL	0	0	1	1
Oo 2.2 : nombre d'études réalisées mettant en lien collectivités et agriculteurs méthaniseurs pour une meilleure gestion des déchets	Mesure la capacité du réseau à jouer le rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs méthaniseurs et les collectivités pour la gestion des déchets	CRACVL	NC	6	18	36
Oo 2.3 : nombre de nouveaux projets formalisés	Mesure la capacité du réseau à « transformer l'essai » en passant de l'idée au projet	CRACVL	Suivi au fil de l'eau (ne peut pas être présumé)			
Oo 3.1 : nombre de projets collectifs accompagnés dans les territoires	Mesure l'implication des chambres d'agriculture dans le développement territorial	CRACVL	NC	60	180	360
Oo 3.2 : nombre d'actions de communication organisées sur l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables	Mesure la capacité du réseau à organiser la concertation entre le monde agricole et les autres acteurs territoriaux	CRACVL	NC	12	36	72
Oo 3.3 : nombre d'actions de communication organisées à destination des collectivités et du grand public	Mesure la mobilisation du réseau vers le public des collectivités territoriales et des citoyens	CRACVL	NC	15	45	90

DETAIL DES ACTIONS						
GANTT (mettre un X sur les années concernées)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif stratégique 1 : Renforcer la valorisation et le transfert des connaissances et des compétences du réseau						
Objectif opérationnel 1.1 : Créer des ressources, capitaliser et structurer de la connaissance sur les innovations au service des filières et des territoires						
Tâche 1.1.1 : acquérir des références techniques pour développer les énergies renouvelables contribuant au maintien de l'agriculture dans les territoires (méthanisation, photovoltaïque, biomasse)	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.2 : acquérir des références technico-économiques pour accompagner la diversification, notamment la transformation des produits agricoles	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 1.2 : Assurer une montée en compétences via l'échange de pratiques, l'animation de réseau et le renouvellement de l'offre de formation						
Tâche 1.2.1 : animer et faire monter en compétences le réseau des référents énergie	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.2 : animer et faire monter en compétences le réseau des référents bio/HVE	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.3 : professionnaliser le réseau sur l'accompagnement à la structuration de nouvelles filières locales	X	X	X	X	X	X
Objectifs Stratégique 2 : Favoriser l'émergence et la structuration de filières et de projets territoriaux agricoles et ruraux						
Objectif opérationnel 2.1 : Développer des actions de veille, d'écoute et d'échange auprès des agriculteurs, des organisations agricoles (filières, opérateurs économiques), collectivités locales et autres acteurs de la société civile						
Tâche 2.1.1 : animer des séquences d'écoute active de besoins individuelles ou collectives	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.2 : mettre en place et faire vivre un observatoire des opérateurs HVE à l'échelle régionale	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.2 : Etre facilitateur de projet et de mise en réseau : identifier, impulser et développer des partenariats locaux avec des acteurs du territoire (collectivités, autres acteurs)						
Tâche 2.2.1 : mobiliser des partenaires autour des idées et besoins exprimés	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.2.2 : mettre en relation collectivités et projets de méthanisation pour une meilleure gestion des déchets	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.3 : Accompagner la formalisation des projets						
Tâche 2.3.1 : passer de l'idée au projet (élaboration de fiches projets, phasage dans le temps, ingénierie financière, cadre juridique, contractualisation...)	X	X	X	X	X	X
Objectif stratégique 3 : Mettre en œuvre des projets de territoire et de structuration de filières						
Objectif opérationnel 3.1 : Etre acteur des projets collectifs alimentaires durables et non alimentaires						
Tâche 3.1.1 : accompagner la structuration de filières visant à relocaliser la transformation des produits agricoles, notamment en zones intermédiaires	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.2 : accompagner la structuration de filières de diversification et la recherche de nouveaux débouchés	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.3 : accompagner la structuration de filières sous signe de qualité ou de certification environnementale : SIQO, marques locales, bio, HVE...	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 3.2 : Maintenir un environnement favorable aux collectifs et aux filières						
Tâche 3.2.1 : favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelables garantissant le maintien de l'activité agricole	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.2 : participer aux instances locales de concertation des collectivités territoriales	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 3.3 : Développer et organiser des actions de promotion/communication auprès du grand public, des agriculteurs, des collectivités et autres acteurs du territoire						
Tâche 3.3.1 : sensibiliser les agriculteurs, les collectivités et les citoyens aux opportunités de production de valeur ajoutée par les énergies renouvelables	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.3.2 : promouvoir les actions de relocalisation de la production alimentaire auprès des collectivités et du grand public	X	X	X	X	X	X

Principaux livrables prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Publications valorisant les références acquises sur les énergies (autoconsommation, stockage et économies d'énergie, micro-méthanisation, agrivoltaïsme, tracteurs GNV...) et la transformation laitière (Oo 1.1) • Méthodologie d'accueil des projets de filières innovants (Oo 1.2) • Observatoire des opérateurs bio/HVE à l'échelle régionale (Oo 2.1) • Supports des séquences d'émergence de projets territoriaux (Oo 2.2) • Etudes territoriales gestion des déchets et méthanisation (Oo 2.2) • Fiches de formalisation de nouveaux projets territoriaux (Oo 2.3) • Outils d'accompagnement à la structuration de filières (Oo 3.1) • Supports des actions de sensibilisation à l'acceptabilité des ENR (Oo 3.2) • Supports des évènements de communication régionaux (Oo 3.2)
Communication et diffusion des résultats	<p>Dans le cadre de l'AE5, une stratégie régionale de communication IRD sera élaborée début 2022 afin de définir collectivement (service commun IRD et chargés de communication de la région) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cibles et objectifs visés en termes de diffusion • Les canaux de communication privilégiés • Les modalités de capitalisation inter-réseaux <p>Ce plan de communication sera partagé avec la DRAAF et encadrera la diffusion des productions du PRDAR.</p>
Modalités de transfert et d'association d'agriculteur	<p>Plusieurs formats d'association des agriculteurs sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de références sur les exploitations elles-mêmes (énergie, transformation laitière) • Séquences d'écoute active de besoins/émergence de projets sur les territoires associant directement les agriculteurs et groupes d'agriculteurs • Accompagnement des agriculteurs et collectifs d'agriculteurs dans la structuration de nouvelles filières • Association des agriculteurs à l'organisation de manifestations grand public
Réalisateurs	CA18, 28, 36, 37, 41, 45, CRACVL
Prestataires	Sans objet
Partenaires non financés	<p>Volet énergie ADEME, GRDF, GRT Gaz, collectivités et Conseil régional, partenaires de la coalition méthanisation de la COP CVL</p> <p>Volet agriculture biologique/HVE Opérateurs économiques, Bio Centre, associations HVE du Centre-Val de Loire</p> <p>Volet émergence et structuration de projets/filières locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional Centre Val de Loire et collectivités territoriales à travers leurs différentes politiques d'intervention (Groupes d'Action Locale LEADER, PAT, Conseils locaux de l'Alimentation, CTE – CRST –PCAET – Petite ville de Demain – A vos ID...) • DEVUP, Développeurs économiques, chambres consulaires • Organisations de producteurs, syndicats, associations, organisations professionnelles agricoles • Opérateurs des filières amont aval • Acteurs de la filière laitière : AOP, GDS, CRIEL, laiteries/affineurs • Recherche et enseignement agricole

Modalités de pilotage

Instances de suivi (administratives, internes)

La Commission territoires régionale est chargée d'orienter l'action, d'arbitrer les projets en fonction des moyens disponibles et de valider les livrables.

Au plan technique, les actions seront mises en œuvre au travers de trois groupes techniques :

- Le groupe des conseillers énergie
- Les groupes des conseillers bio/HVE
- le groupe des chefs de service territoires/développement qui encadrent les conseillers impliqués dans les actions aux niveaux départemental et régional.

Instances de concertation (professionnelles, partenariales)

- COREDEF
- Instances de concertation des collectivités (CRST, Conseils de développement, Groupe d'actions locale,...).

PRDAR - Prévisionnel 2022-2027

N° de l'action	AE5 - Innovation Recherche et Développement (IRD)	
Chef de projet	Anne BRUNET – Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire Chef de service Développement Environnement Innovation Coordinatrice du service commun IRD E-mail : anne.brunet@centre.chambagri.fr Téléphone : 02.38.71.90.75	
Contributions aux actions de référence (ARCO=DAS) %	Conseil optimisation technique et accompagnement des groupes (DAS 3)	25%
	Innovation Recherche Développement (DAS 5)	60%
	Formation des agriculteurs et des collaborateurs (DAS 7)	10%
	Agriculture biologique (DAS 10)	5%
Contribution aux thèmes prioritaires %	Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques	15%
	Renouvellement des générations	15%
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker du carbone	15%
	Autonomie protéique et azotée	15%
	Agrobiodiversité	15%
	Accompagner les systèmes de production face aux aléas et au changement climatique	15%
	Gestion intégrée de la santé animale et végétale	5%
	Bien-être animal	5%
Contexte	<p>Contexte externe Sur la période 2014-2020, la concertation organisée par le Conseil régional avec les professionnels du secteur agricole dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation avait permis de définir 5 priorités qui ont donné un cadre structurant pour les projets d'innovation partenariaux. Sur la période 2022-2027, les actions des chambres en matière d'innovation recherche et développement s'inscriront dans le Cob CASDAR et également dans différents schémas régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nouveau SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Centre-Val de Loire) en cours d'élaboration • la SRI-SI (Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente), notamment son axe « Favoriser la coopération entre les organismes de recherche, d'enseignement et de formation et les acteurs de la profession agricole et forestière pour une transition agroécologique », piloté par l'INRAE et Végépolys Valley • le programme TETRAE de l'INRAE, qui s'oriente en Centre-Val de Loire sur la gestion de l'eau et la reconception des systèmes, en filières animales et végétales. <p>Contexte interne Depuis 2020, le réseau des chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire se structure au travers de son service commun IRD. Six pilotes assurent aujourd'hui des missions de coordination pour l'ensemble du réseau, notamment pour la mise en œuvre du PRDAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation et références systèmes grandes cultures • Expérimentation et références systèmes élevage/fourrages • Expérimentation et références systèmes légumes • Acculturation à l'agriculture numérique et digitale • Economie, prospective et résilience des systèmes • Changement climatique et énergie (en cours de recrutement) 	

	<p>L'expérimentation régionale s'appuie sur un réseau d'essais chez des agriculteurs des 6 départements et sur deux fermes expérimentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la ferme de Miermaigne (28), vitrine de la transition agro-écologique en grandes cultures, labellisée Digiferme depuis 2018 • l'OIER des Bordes (36), spécialisé sur l'évolution des systèmes bovins allaitants des bassins charolais et Limousins à prédominance herbagère, en bio et conventionnel <p>Ces deux stations sont pleinement intégrées au PRDAR 2022-2027. Elles constituent également un support privilégié de travail partenarial, notamment avec Arvalis Institut du Végétal.</p>			
Finalité / Ambition / Objectifs généraux	Renforcer la coordination de l'IRD - l'innovation, la recherche et le développement (agricole et rural) par les Chambres d'Agriculture, pour réussir les transitions agroécologiques			
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques	Indicateurs résultats	Objectifs opérationnels	En quoi les OP contribuent-ils à la finalité de l'AE?
	OS1 : Renforcer la coordination des travaux d'IRD avec les autres organismes portant les actions IRD en région les Chambres des autres régions administratives	Feuille de route IRD actualisée en région : Oui/Non	OP1.1 : Formaliser et partager les orientations IRD avec les autres acteurs en région	Renforcer la coordination de l'IRD suppose la formalisation et le partage des orientations IRD entre acteurs d'une même région.
		Nombre de projets en commun avec les autres organismes portant les actions IRD en région (coordination partagée/de la co-construction)	OP1.2 : Coordonner une veille prospective sur les besoins et solutions en IRD	L'action de veille permettra d'orienter les travaux sur les besoins et les solutions à mettre en œuvre pour une bonne coordination de l'IRD.
	OS2 : Renforcer et orienter la production de références et de connaissances pour alimenter le conseil Valoriser et transférer les travaux IRD à travers le conseil, la formation et l'animation collective	Nombre de projets IRD déposés (européens et nationaux) (DAS5)	OP2.1 : Produire des références systèmes homogènes dans le cadre des dispositifs INOSYS	Les Chambre se sont dotées de longue date du dispositif de création de référence système Inosys. Cet objectif permet d'ancrer le dispositif au cœur de la stratégie IRD.
		Nombre de groupes accompagnés sur les thématiques innovantes (DAS3)	OP2.2 : Développer la coordination de l'expérimentation dans le réseau Chambres	Idem pour l'expérimentation.
			OP2.3 : Soutenir le montage de nouveaux projets IRD	Cet objectif vise à coordonner les initiatives Chambres d'agriculture sur le montage de projets IRD pour notamment éviter les doublons et renforcer l'ingénierie de projets au sein du réseau.
			OP2.4 : Favoriser l'utilisation des outils d'aide à la décision existants et promouvoir les outils numériques à convergence nationale	Cet objectif vise à valoriser les outils existants en coordonnant les besoins et favorisant la transversalité inter programme.
			OP2.5 : Coordonner la capitalisation et la valorisation des travaux des collectifs d'agriculteurs en s'appuyant sur les plateformes existantes	Les collectifs animés par les Chambres, produisent de nombreuses ressources utiles au conseil et aux agriculteurs dont il est important de renforcer la capitalisation sur les plateformes existantes (cf objectif ci-dessus de valorisation des outils créés lors de la précédente programmation CasDAR).
	OP2.6 : Promouvoir, transférer et valoriser les travaux d'IRD auprès des agriculteurs et des autres acteurs des territoires à travers le conseil et la formation	Cet objectif permet de renforcer la valorisation des résultats de l'IRD via le conseil et la formation de manière coordonnée à l'échelle du réseau.		

	OS3 : Accompagner la montée en compétence et le partage de connaissances au sein du réseau sur l'IRD	Nombre de formations au catalogue Resolia sur les sujets en lien avec l'IRD	OP3.1 : Favoriser l'appropriation des outils et méthodes IRD dans les Chambres OP3.2 : Assurer une montée en compétences des référents IRD / chefs de projets	Ces deux objectifs visent à renforcer la structuration de l'IRD au sein même du réseau des Chambres dans une logique d'amélioration continue.
--	---	---	--	---

Cibles	Conseillers, agriculteurs, OPA, organisme de R&D
---------------	--

INDICATEURS

Informations indicateurs de résultats	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur 2024	valeur 2027
OS1 : Feuille de route actualisée en région	Cet indicateur témoigne de l'engagement des Chambres sur la coordination de l'IRD régionale	Régionale : service IRD	1	1	1	1
OS2 : DAS5 : nombre de projets IRD déposés (européens et nationaux)	Cet indicateur témoigne de la force des Chambres à s'inscrire dans des démarches IRD.	Nationale : DAS5	1	2	2	1
OS3 : DAS3 : nombre de groupes accompagnés sur les thématiques innovantes	Cet indicateur témoigne de la capacité des Chambres à accompagner des collectifs, leviers de l'innovation en local.	Nationale : DAS3	6	6	6	6
Indicateurs de réalisation (1 indicateur par ligne ci-dessous avec référence à l'OP)	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur cumulée 2024	Valeur cumulée 2027
Oo 1.1 : nombre de rencontres avec les partenaires de l'IRD régionaux	Mesure le degré de concertation autour des programmes d'expérimentation, des appels à projets et des stratégies régionales IRD	CRACVL	NC	10	30	60
Oo 1.2 : nombre de flashs IRD élaborés et diffusés	Mesure la formalisation de la veille pour le compte du réseau et des partenaires	CRACVL	0	3	9	18
Oo 2.1 : nombre de références systèmes produites	Mesure l'opérationnalité des réseaux INOSYS et du groupe modélisation économique des systèmes en grandes cultures	CRACVL	30	30	90	180
Oo 2.2 : nombre de synthèses d'essais réalisées	Mesure la régionalisation de la coordination des programmes d'expérimentation	CRACVL	30	30	90	180
Oo 2.3 : nombre de publications veille AAP	Mesure la capacité de la CRA à informer le réseau sur les opportunités via les appels à projets	CRACVL	3	3	9	18
Oo 2.4 : nombre de conseillers initiés aux outils numériques	Mesure la mobilisation du réseau pour faire monter en compétences ses conseillers	CRACVL	0	20	60	120
Oo 3.1 : nombre d'événements de transfert des résultats des groupes innovants organisés (et nombre de participants)	Mesure le caractère opérationnel de la mission de coordination de la capitalisation portée par la CRA	CRACVL	2	1	3	6
Oo 3.2 : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale de communication IRD	Mesure la professionnalisation du réseau sur le transfert de ses références	CRACVL	0	1	1	1
Oo 4.1-2 : nombre de rencontres du service commun IRD	Mesure l'activité de coordination du service commun IRD par la CRACVL	CRACVL	4	4	12	24

DETAIL DES ACTIONS

GANTT (mettre un X sur les années concernées)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
---	------	------	------	------	------	------

Objectif stratégique 1 : Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des travaux d'IRD avec les autres organismes d'innovation recherche et développement en région et avec les chambres des autres régions

Objectif opérationnel 1.1 : Formaliser et partager les orientations IRD avec les acteurs en région						
Tâche 1.1.1 : coordonner les programmes d'expérimentation et la réponse aux appels à projets avec les partenaires de la recherche, recherche appliquée et du développement	X	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.2 : participer à l'élaboration des stratégies régionales d'innovation, recherche et développement (SRDEII, programme TETRAE...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 1.2 : Coordonner une veille prospective sur les besoins et solutions IRD						
Tâche 1.2.3 : réaliser une veille pour le service commun IRD, visant notamment à renforcer le lien entre PRDAR et autres dispositifs financés par le CASDAR (AAP, RMT)	X	X	X	X	X	X
Objectifs Stratégique 2 : Renforcer et orienter la production de références et de connaissances pour alimenter le conseil						
Objectif opérationnel 2.1 : Acquérir des références technico-économiques au service de l'évolution des systèmes						
Tâche 2.1.1 : produire des références systèmes homogènes en élevage dans le cadre des dispositifs INOSYS	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.1.2 : réaliser une modalisation économique des systèmes innovants en grandes cultures	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.2 : Développer la coordination de l'expérimentation dans le réseau Chambres d'agriculture						
Tâche 2.2.1 : coordonner les programmes régionaux d'expérimentation (intégrant les stations expé) en grandes cultures, fourrages, légumes et viticulture, et la synthèse de leurs résultats	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.3 : Soutenir le montage de nouveaux projets IRD						
Tâche 2.3.1 : mobiliser l'ingénierie de projets pour répondre aux AAP (émergence d'idées, formalisation des projets, structuration des partenariats, montage financier...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 2.4 : Favoriser l'utilisation des OAD existants et promouvoir les outils numériques à convergence nationale						
Tâche 2.4.1 : faire monter en compétence les conseillers du réseau	X	X	X	X	X	X
Tâche 2.4.2 : acculturer les agriculteurs aux outils numériques		X	X	X	X	X
Objectif stratégique 3 : Valoriser et transférer les travaux IRD à travers le transfert, la formation et l'animation collective						
Objectif opérationnel 3.1 : Coordonner la capitalisation et la valoriser des travaux des collectifs d'agriculteurs en s'appuyant sur les plateformes existantes						
Tâche 3.1.1 : coordonner et accompagner la montée en compétences des animateurs de CATAE à la capitalisation des résultats et expériences	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.1.2 : communiquer sur les résultats des collectifs (événements, supports...)	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 3.2 : Promouvoir, transférer et valoriser les travaux d'IRD auprès des agriculteurs et acteurs du territoire à travers le conseil et la formation						
Tâche 3.2.1 : coordonner les actions de transfert en s'appuyant sur une stratégie régionale de communication IRD	X	X	X	X	X	X
Tâche 3.2.2 : gérer l'enveloppe « prestations pour projet »	X	X	X	X	X	X
Objectif stratégique 4 : Accompagner la montée en compétence et le partage de connaissances au sein du réseau sur l'IRD						
Objectif opérationnel 4.1 : Favoriser l'appropriation des outils et méthodes IRD dans les chambres						
Tâche 4.1.1 : diffuser les résultats des projets de R&D au sein du réseau	X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 4.2 : Assurer une montée en compétences des pilotes IRD						
Tâche 4.2.1 : animer et faire monter en compétence le service commun IRD des Chambres d'agriculture du Centre Val de Loire	X	X	X	X	X	X

Principaux livrables prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route régionale IRD (Oo 1.1) • Flash IRD à destination du réseau et des partenaires (Oo 1.2) • Références économiques systèmes innovants (Oo 2.1) • Synthèses régionales des expérimentations (Oo 2.2) • Veille appels à projets (Oo 2.3) • Supports pédagogiques sur le numériques à destination des conseillers (Oo 2.4) • Supports de capitalisation des résultats des groupes innovants (Oo 3.1) • Stratégie régionale de communication IRD (Oo 3.2)
Communication et diffusion des résultats	<p>Dans le cadre de l'AE5, une stratégie régionale de communication IRD sera élaborée début 2022 afin de définir collectivement (service commun IRD et chargés de communication de la région) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cibles et objectifs visés en termes de diffusion • Les canaux de communication privilégiés • Les modalités de capitalisation inter-réseaux <p>Ce plan de communication sera partagé avec la DRAAF et encadrera la diffusion des productions du PRDAR.</p>
Modalités de transfert et d'association d'agriculteur	<p>Plusieurs formats d'association des agriculteurs sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des programmes d'expérimentation en croisant les besoins terrain et les objectifs IRD (les essais étant conduits en grande majorité chez des agriculteurs, dans le cadre des autres AE) • Suivi de fermes dans le cadre d'INOSYS élevage • Actions de transfert sur le volet numérique • Témoignage des agriculteurs des groupes innovants lors des évènements de capitalisation
Réalisateurs	<p>CRACVL – service commun IRD Chambres départementales et chambre régionale pour la production des références économiques</p>
Prestataires	<p>Sans objet</p>
Partenaires non financés	<p>Partenaires techniques Acteurs régionaux de la R&D agricoles, représentés au sein du COREDEF élargi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche, notamment INRAE • Recherche appliquée : instituts techniques • Développement : ONVAR (FRCUMA Centre-Val de Loire, FDGEDA du Cher, réseau InPACT Centre), coopératives • Enseignement agricole : SRFD et lycées agricoles • Formation : VIVEA, FAFSEA <p>Clusters et pôles de compétitivité : Végépolys Valley, DREAM Eaux et Milieux, AgreenTech Valley...</p> <p>Partenaires institutionnels Conseil régional (politique d'innovation, FEADER)</p>
Modalités de pilotage	<p>Instances de suivi internes Le pilotage est assuré par le service commun IRD et son binôme élu/directeur référent, en lien avec les différentes commissions thématiques de la Chambre régionale</p> <p>Instances de concertation partenariale Le COREDEF, en tant qu'instance de pilotage du PRDAR, est le lieu privilégié de concertation sur les actions de R&D.</p>

PRDAR - Prévisionnel 2022-2027

N° de l'action	AE6 Gouvernance			
Chef de projet	Anne BRUNET – Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire Chef de service Développement Environnement Innovation Coordinatrice du service commun IRD E-mail : anne.brunet@centre.chambagri.fr Téléphone : 02.38.71.90.75			
Contributions aux actions de référence (ARCO=DAS) %	DAS 5 IRD	100%		
Contribution aux thèmes prioritaires %	Gouvernance du programme	100%		
Contexte	<p>Le PRDAR 2014-2020 a été un facteur clef dans le processus de régionalisation de la production d'outils et de références à l'échelle régionale, et a préfiguré l'organisation du service commun IRD des chambres d'agriculture de la Région. C'est en s'appuyant sur cette organisation désormais formalisée que le PRDAR 2022-2027 a été élaboré, de manière transversale et inter-filières, autour des actions du socle commun national. La gouvernance s'en trouve renforcée, les chefs de projet étant aujourd'hui, au-delà de leurs lettres de mission, mis à disposition ou salariés de la Chambre régionale.</p> <p>La production d'outils et de références, et l'évolution des méthodes de conseil et des systèmes, restent les fondamentaux du PRDAR. Son ouverture en 2022 à un nombre plus important de filières (grandes cultures, légumes, élevage/fourrages, viticulture) doit faire progresser le réseau en matière de décloisonnement et de transversalité, mais également sur l'unification de sa stratégie de communication des références.</p> <p>Le COREDEF est maintenu pour la période 2022-2027 dans sa configuration élargie (ouverture dans la programmation précédente aux ONVAR, à la filière forêt bois ou encore à Végépolys). Il s'agit, au-delà du PRDAR, d'être un lieu d'échanges avec les acteurs de la R&D régionale et d'assurer une cohérence avec les autres programmations régionales : FEADER, GIEE, dispositifs de recherche et formation...</p>			
Finalité / Ambition / Objectifs généraux	Assurer la bonne mise en œuvre et l'efficacité du PRDAR Centre-Val de Loire			
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques	Indicateurs résultats	Objectifs opérationnels	En quoi les OP contribuent-ils à la finalité de l'AE?
	OS 1 : Coordonner et valoriser la réalisation des actions du programme	Suivi de critères qualitatifs de pilotage des actions, renseignés chaque année par les chefs de projet lors de l'entretien avec la coordinatrice régionale	OP1.1 : Appuyer les chefs de projet, coordonnateurs techniques et chargés de PRDAR départementaux dans la mise en œuvre des projets OP1.2 : Assurer la gestion administrative et financière du programme OP1.3 : Animer le COREDEF et co-animer les instances de gouvernance de la DRAAF	Le management transversal du programme contribue à sa bonne mise en œuvre La gestion administrative et financière du programme contribue à sa bonne mise en œuvre La gouvernance du programme contribue à sa bonne mise en œuvre
OS 2 : Assurer le suivi et l'évaluation des actions du programme	Mise en place de recommandations issues de l'évaluation de cadre de la seconde partie de programmation : OUI/NON	OP2.1 : Conduire/participer aux démarches d'évaluation régionale et nationale	Ces objectifs répondent à l'un des engagements du contrat d'objectif CasDAR des Chambres d'agriculture (évaluation)	

Cibles	Collaborateurs chambres, agriculteurs, OPA, organisme de R&D, Elus Chambres, pouvoirs publics							
INDICATEURS								
Informations indicateurs de résultats	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur 2024	valeur 2027		
OS 1 : Suivi de critères qualitatifs de pilotage des actions, renseignés chaque année par les chefs de projet lors de l'entretien avec la coordonnatrice régionale	Cet indicateur permet d'apprécier la coordination du programme de manière objectivée et quantitative	CRACVL	<i>Seront renseignés chaque année</i>					
OS 2 : Mise en place de recommandations issues de l'évaluation dans le cadre de la seconde partie de programmation : OUI/NON	Cet indicateur permet d'évaluer la valorisation de l'évaluation	CRACVL	NC	Non	oui	oui		
Indicateurs de réalisation	Intérêt de l'indicateur	Source de la donnée	rappel valeur 2021	valeur 2022	valeur cumul. 2024	Valeur cumul. 2027		
Oo1.1 : nombre d'entretiens réalisés avec les chefs de projet	Mesure le suivi du programme en termes de management transversal	CRACVL	NC	6	18	36		
Oo1.2 : nombre de programmes prévisionnels et comptes rendus de réalisation élaborés	Illustre le résultat de la gestion administrative et financière du programme via la formalisation de livrables requis par le MAA	CRACVL	2	2	6	12		
Oo1.3 : nombre de réunions du COREDEF	Mesure la mise en œuvre de la gouvernance du programme	CRACVL	2	2	6	12		
Oo2.1 : nombre de bilans et évaluations réalisés	Mesure l'implication de la CRACVL dans l'évaluation de son programme de développement	CRACVL	0	0	1	2		
DETAIL DES ACTIONS								
GANTT (mettre un X sur les années concernées)			2022	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif stratégique 1 : Coordonner et valoriser la réalisation des actions du programme								
Objectif opérationnel 1.1 : Appuyer les chefs de projet, coordonnateurs techniques et chargés de PRDAR départementaux dans la mise en œuvre des projets								
Tâche 1.1.1 : Réaliser des entretiens annuels avec les chefs de projet			X	X	X	X	X	X
Tâche 1.1.2 : Intervenir auprès des équipes projet, des chefs de service, des directeurs, des instances de la CRACVL			X	X	X	X	X	X
Objectif opérationnel 1.2 : Assurer la gestion administrative et financière du programme								
Tâche 1.2.1 : Assurer les remontées des données techniques et financières auprès des pilotes et partenaires du programme			X	X	X	X	X	X
Tâche 1.2.2 : Rendre compte au Ministère, à la DRAAF et au Comité scientifique de l'APCA des actions mise en œuvre			X	X	X	X	X	X
Objectifs Stratégique 2 : Assurer le suivi et l'évaluation des actions du programme								
Objectif opérationnel 2.1 : Conduire/participer aux démarches d'évaluation régionale et nationale								
Tâche 2.1.1 : Conduire l'évaluation à mi-parcours du PRDAR					X			X
Tâche 2.1.2 : Participer aux démarches évaluatives à l'échelle nationale					X			X
Tâche 2.1.3 : Imaginer, mettre en place et suivre avec les chefs de projet un dispositif permettant de mesurer les effets du programme sur les bénéficiaires			X	X	X	X	X	X

Principaux livrables prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes prévisionnels et comptes rendus de réalisation • Rapports d'évaluation • Supports de communication et de valorisation des actions du PRDAR
Communication et diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Site web des Chambres d'agriculture du Centre-Val de Loire • Supports de communication sur le programme
Modalités de transfert et d'association d'agriculteur	La gouvernance n'associe pas directement les agriculteurs mais les responsables professionnels (COREDEF, bureau et commissions de la CRACVL). Elle aura par contre en charge la mesure de l'impact du programme sur les bénéficiaires.
Réalisateurs	CRACVL
Prestataires	Sans objet
Partenaires non financés	Organismes ne percevant pas de crédits CASDAR mais liés à la gouvernance du programme : membres du COREDEF élargie=, DRAAF, Conseil régional, MAA, APCA
Modalités de pilotage	<p>Instances de suivi interne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le service commun IRD <p>Rassemblant les pilotes d'action, il constitue le lieu de suivi des projets de façon transversale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le groupe des chargés de PRDAR départementaux <p>Il s'agit des référents administratifs de chaque structure, il se réunit deux fois par an au moment de l'élaboration des programmes prévisionnels et des comptes rendus de réalisation.</p> <p>Instances de suivi externes</p> <p>Le COREDEF se réunit au moins deux fois par an. Il s'agit, au-delà du PRDAR, d'assurer une cohérence des actions avec les autres programmations et partenaires non réalisateurs : FEADER, GIEE, programmes de recherche, formation...</p> <p>Le COREDEF est chargé des arbitrages, des orientations et de la cohérence des actions. Il doit vérifier le respect des engagements des partenaires dans les projets, suivre la réalisation des actions et l'atteinte des résultats attendus.</p>

N° de l'action	AE 6 - Accompagner le remplacement en agriculture.
Chef de projet	Rémy DUBOIS SR Centre-Val de Loire Tel : 02.48.23.45.89 E-mail : remy.dubois@agricvl.fr
Contributions aux ambitions du PNDAR	<p>Les services de remplacement sont une aide à la prise de décision et un contributeur à l'émancipation et à l'épanouissement des acteurs du monde agricole (<i>Rapport CGAER juin 2020 "les Services de remplacement en agriculture, un service proche des agriculteurs et des territoires"</i>).</p> <p>Le Service de remplacement est, par conséquent, est un outil au service du développement de l'agriculture et peut à ce titre contribuer à l'ensemble des ambitions portées par le PNDAR :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Garantir des conditions équitables et un avenir économique stable aux agriculteurs ; 2) Établir des ambitions plus élevées en matière d'environnement et d'action pour le climat ; 3) Maintenir l'agriculture au cœur de la société européenne 4) Assurer la viabilité économique et la résilience des exploitations, le renouvellement des générations ainsi que l'amélioration des conditions de travail des actifs agricoles, et améliorer la rémunération des agriculteurs et la compétitivité de l'agriculture française ; 5) Lutter contre le changement climatique en participant à en atténuer l'ampleur et en s'adaptant à ses effets, mieux protéger et restaurer la biodiversité, et préserver la qualité de l'eau, de l'air et du sol ainsi que substituer l'utilisation de matières premières non renouvelables par l'utilisation d'agro-ressources renouvelables ; 6) Produire une alimentation saine et durable qui réponde aux attentes des consommateurs et du citoyen sur l'accessibilité, la qualité et la traçabilité des aliments, le bien-être animal et la préservation de l'environnement. » <p>La contribution de l'AE remplacement aux différentes « Ambitions » du PNDA sera corrélée aux objectifs prioritaires retenus par les ONVAR de la région Centre-Val de Loire et directement évaluée par les demandes de remplacement formulées par les agriculteurs prenant une part active à l'atteinte de ces objectifs.</p> <p>SR Centre-Val de Loire va s'investir de manière directe dans un projet de développement de sa mission de remplacement visant à répondre à l'Ambition n°4 traitant de l'amélioration des conditions de travail.</p>
Contributions aux thèmes prioritaires	<p>Comme évoqué précédemment, le remplacement est reconnu comme un acteur plein et entier du développement agricole par son action de soutien au agriculteurs engagés dans les différents programmes locaux.</p> <p>L'action "remplacement" contribue à l'ensemble des thèmes prioritaires portés dans le programme régional en permettant aux actifs agricoles de participer activement aux actions menées par les différents organismes de développement agricole (expérimentations, recherches, formations...).</p> <p>La conduite du projet régional piloté par le SR Centre-Val de Loire sera principalement affectée au thème "Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation et la transmission, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture".</p>
Contexte	<p>Les exploitations agricoles poursuivent leurs mutations techniques, technologiques, économiques et sociales en adaptation aux évolutions des attentes agro écologiques, économiques, sociales et sociétales. Ces mutations impliquent des modifications des pratiques agricoles avec la mise en œuvre de nouvelles techniques agricoles, l'utilisation de nouvelles technologies, des modes de gestion diversifiées. Elles rendent exigeantes la formation et l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leur exploitation au regard de ces enjeux.</p> <p>Le vieillissement des actifs non-salariés, la diminution du taux de renouvellement, l'agrandissement des structures, ...impactent l'organisation du travail au sein des exploitations.</p>

	<p>Le recours croissant aux services de remplacement permet aux agriculteurs et agricultrices de conduire leurs activités dans des conditions acceptables, de sécuriser leur outil de travail et d'améliorer leur qualité de vie au travail.</p> <p>En région Centre-Val de Loire, les années 2000 ont vu se créer 3 services de remplacement départementaux. Entre 2005 et 2020, l'activité de remplacement a plus que doublée ; entre 2014 et 2020 elle progresse de 17 %.</p> <p>Cette progression est aujourd'hui nettement freinée. Le renouvellement des générations devient difficile. Les entreprises se développent et s'adaptent en modifiant leur pratiques et leurs méthodes. La main d'œuvre doit être encore plus compétente, plus qualifiée. Dans le même, nos métiers sont mal reconnus et obsolètes aux yeux du grands publique. Et depuis peu, la reprise économique installe le marché du travail dans une tension forte. Les services de remplacement subissent ces contraintes et éprouvent de grandes difficultés à recruter. Nous manquons de candidats et nous manquons de compétences !</p> <p>Il est impératif pour les services de remplacement de réformer leurs pratiques de recrutement, depuis la communication métier, jusqu'à la gestion de son personnel. La lisibilité et la stabilité du travail, la reconnaissance des agents de remplacement, la formation continue, sont autant de champs à investiguer et à déployer dans nos structures.</p>
<p>Finalité / Ambition / Objectifs généraux</p>	<p>La réflexion, la mise en œuvre et la réussite des actions élémentaires de développement agricole et rural de notre programme régional, financé par le Cas-DAR, reposent sur l'implication effective des agriculteurs et des agricultrices. La conception et l'appropriation de concepts, de références, de méthodes, le changement de pratiques... supposent pour leur réussite que les exploitants agricoles en soient acteurs. A cette fin, les exploitants doivent pouvoir se libérer des astreintes et contraintes liées à leur temps de travail sur leur exploitation. Cela implique en conséquence qu'ils puissent accéder à une offre de remplacement qualitative.</p> <p>Il s'agira donc, dans l'appui au remplacement en agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer qualitativement l'offre de remplacement proposée aux exploitants agricoles pour leur permettre de s'engager dans les actions de développement agricole et rural de leur territoire. Pour cela, un projet régional sera conduit par SR Centre-Val de Loire avec la participation des 6 SR départementaux, acteurs relais auprès des exploitants et salariés agricoles. Ce projet régional aura pour ambition d'adapter les pratiques des SR afin d'améliorer le service proposé aux exploitants tout en tenant compte des réalités économiques, environnementales et sociétales dont les tensions présentes sur le marché de l'emploi. - De faciliter, via le remplacement, l'engagement des exploitants agricoles dans les actions de développement, de formation et leur participation à une instance de pilotage du développement agricole et rural en cohérence avec les autres actions élémentaires du programme. Le remplacement est un service accessible à l'ensemble des exploitants agricoles. A ce titre, il est impératif que les agriculteurs, désireux de s'engager dans le développement agricole de leur territoire connaissent les moyens et services qui leurs sont mis à disposition pour se libérer de leurs contraintes professionnelles.
<p>Objectifs stratégiques / Objectifs spécifiques (Os)</p>	<p>Objectif stratégique n°1 : Améliorer le fonctionnement des Services de Remplacement par la professionnalisation et l'harmonisation des pratiques du réseau pour pouvoir proposer un service de qualité aux agriculteurs sur tout le territoire.</p> <p>Objectif stratégique n°2 : Apporter une offre de remplacement aux agriculteurs afin qu'ils participent à des démarches collectives et à des actions d'information, de démonstration, d'expérimentation, de formation, de conseil, d'animation de projets, de conduite d'études en faveur du développement agricole.</p>

Indicateurs de résultats	Ces indicateurs seront présentés selon le tableau suivant :						
	N° OS	dénomination de l'indicateur	Intérêt de l'indicateur	source de la donnée	Valeur 2021	Valeur cible 2024	Valeur cible 2027
	1	Taux de satisfaction des utilisateurs	Mesurer la qualité du service et la réponse aux besoins des adhérents	SR	NC	Valeur de référence (1ère mesure)	+10%
	2	Répartition des jours de remplacements formation et développement agricole effectués selon les axes du PRDA	Évaluer la contribution du remplacement dans les actions du PRDAR	SR	Analyse annuelle de la répartition des journées de remplacement réalisées.		
2	Répartition des agriculteurs remplacés selon les axes du PRDA	Evaluer l'engagement des agriculteurs dans les actions du PRDAR	SR	Analyse annuelle de la répartition des agriculteurs remplacés.			
Objectifs opérationnels (Oo)	<p>Les SR de la Région Centre-Val de Loire font face, comme beaucoup d'autres en France, à de réelles difficultés de recrutement. Ces difficultés sont source de tension et de mécontentement des adhérents que l'on ne peut servir correctement, et des collaborateurs que nous soumettons à une pression trop importante (par des plannings trop variés et des déplacements trop importants).</p> <p>Afin de répondre à l'objectif stratégique n°1, SR Centre-Val de Loire, en accord avec les SR départementaux et les partenaires du remplacement, membre de son conseil d'administration, décide de fixer les objectifs Opérationnels suivant :</p> <p>Objectif opérationnel 1 : Mesurer la satisfaction de nos utilisateurs</p> <p>Objectif opérationnel 2 : Améliorer l'attractivité et la lisibilité du métier d'Agent de Remplacement Agricole » en travaillant sur la pérennité des emplois, la simplification des plannings et la limitation des déplacements.</p> <p>Objectif opérationnel 3 : Améliorer l'intégration des salariés afin qu'ils soient en confiance pour assurer leurs missions et pour représenter le SR et ses valeurs.</p> <p>Objectif opérationnel 4 : Faire monter en compétences les acteurs du remplacement (salariés et responsables) pour améliorer la performance du service et les fidéliser.</p> <p>Objectif opérationnel 5 : Remplacer les exploitants agricoles sur leur exploitation pour leur permettre de s'engager dans les actions de développement agricole et rural</p> <p>Objectif opérationnel 6 : Assurer la coordination du projet avec tous les intervenants.</p>						

<p>Cibles</p>	<p>L'atteinte de nos objectifs opérationnels devra intégrer l'implication de tous les maillons du remplacement agricole.</p> <p>Le premier d'entre eux sera les agents de remplacement auprès desquels nous devrons professionnaliser nos méthodes de reconnaissance et d'accompagnement à la montée en compétence.</p> <p>Le second public cible sera les responsables administratifs et élus des Services de remplacement auxquels nous devrons donner les clés à la fois d'un bon recrutement et d'une bonne gestion interne des ressources humaines. Ce dernier volet devra certainement inclure la gestion l'accompagnement des utilisateurs.</p> <p>Enfin, nous devons impliquer au mieux nos partenaires pour assurer une promotion efficace et réactive de nos métiers et de notre modèle.</p> <p>Cette promotion pourra s'orienter vers les demandeurs d'emploi, les jeunes en formation initiale, les prescripteurs, et/ou le grand public.</p>
<p>Contenu du projet</p>	<p>SR Centre-Val de Loire, et les 6 services départementaux de la région, ambitionne de déployer 8 tâches concrètes pour atteindre ses objectifs.</p> <p>En préalable de nos actions, nous déploierons l'outil national de mesure de satisfaction des adhérents. Cela nous éclairera sur le degré de progression que nous devons atteindre.</p> <p>Afin d'améliorer l'attractivité et la lisibilité de nos métier (Obj. Op. n°1),</p> <p><u>Tâche 1</u> Nous organiserons chaque année des actions de promotion des métiers, spécifique au remplacement agricole. Ces actions pourront être interdépartementales ou régionale selon les opportunités.</p> <p><u>Tâche 2</u> Nous travaillerons et nous déploierons un mode de fonctionnement permettant de simplifier nos plannings, de limiter les déplacements de nos agents, tout en donnant de la visibilité dans le temps. Concrètement, nous devons réfléchir à une solution pour que nos collaborateurs se déplacent moins, sur moins d'entreprises, tout en leur assurant la pérennité de leur poste.</p> <p>Afin d'améliorer l'intégration des salariés (Obj. Op. n°2), il sera demandé à chaque service de remplacement :</p> <p><u>Tâche 3</u> D'organiser une action annuelle d'interconnaissance et d'échange entre les agents de remplacement, en présence des responsables et des élus. La première aura lieu en 2023. Cette action ambitionnera de fédérer les salariés et cultiver l'esprit d'appartenance.</p> <p><u>Tâche 4</u> D'assurer un entretien physique ou téléphonique avec chaque nouvel agent de remplacement dans le mois qui suit la fin de sa première mission. Cet entretien aura pour objectif de répondre à ses questions, de lever certains doutes et de donner quelques clés de réussite pour sa mission en cours et/ou pour la prochaine.</p> <p>Nous devons accompagner la montée en compétences de nos collaborateurs (Obj. Op. n°3). Pour cela, nous devons déployer une offre de formation pertinente. La pertinence de cette offre passe par une analyse des besoins de nos adhérents. Ce sera notre <u>Tâche 5</u> Cette analyse devra conduire à un programme de formation proposée aux collaborateurs. Nous devons également accompagner les responsables des SR départementaux dans la gestion de leurs salariés. <u>La Tâche 6</u> consistera à déployer un programme de formation adapté en GRH et en gestion des relations avec des adhérents.</p> <p>Notre objectif opérationnel n°4 sera atteint en assurant le remplacement des agriculteurs et agricultrices s'engageant dans une action de développement agricole en accord avec les ambitions des PNDA (<u>Tâche 7</u>)</p>

La Tâche 8 nécessitera que SR Centre-Val de Loire assure la coordination des tous les acteurs de ce projet régional de développement (**Obj. Op. n°5**), notamment els 6 services départementaux.

Planning de déploiement des tâches sur un diagramme de GANTT :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<u>Objectif opérationnel 1</u>						
<u>Action Préalable de mesure de la satisfaction adhérents</u>	Participation au groupe de travail national sur la création de l'outil de mesure	Déploiement de l'outil dans au moins 3 départements et mesure de la valeur de satisfaction de référence		Déploiement de l'outil dans au moins 5 départements et mesure de la valeur de satisfaction avec un hausse de 10%		Déploiement de l'outil dans tous les départements et mesure de la valeur de satisfaction avec une hausse de 30% par rapport à la référence
<u>Objectif opérationnel 2</u>						
Tâche 1 Les actions de promotion des métiers	Définition du type d'actions prioritaires	Réalisation de 2 actions par ans sur la région				
Tâche 2 Pérenniser les emplois d'agent de remplacement	Réflexion et définition du model	Déploiement du modèle défini pour expérimentations	Analyser les résultats sur 2 expérimentations en régions			
<u>Objectif Opérationnel 3</u>						
Tâche 3 Journée annuelle des agents de remplacement	Expérimentation d'un format sur 2 Services départementaux	1 journée annuelle dans chaque SR Départementaux				
Tâche 4 Entretien individuel avec chaque nouvel agent de	Bâtir le guide d'entretien	Former les responsables et Réaliser	Réaliser les entretiens avec 30%	Réaliser les entretiens avec 50%	Réaliser les entretiens avec 70%	Réaliser les entretiens avec 100%

	remplacement		les entretiens avec 15 % des nouveaux agents				
	<u>Objectif Opérationnel 4</u>						
	Tâche 5 Construire une offre de formation pour les agents de remplacement	Construire l'outil de recensement des besoins en compétences	Déployer l'étude des besoins	Analyser l'étude des besoins	Bâtir l'offre de formation	Former 12 agents en région	Former 24 agents en région
	Tâche 6 Former les responsables des SR départementaux	Définir le besoin et bâtir un parcours de formation	Avoir formé l'ensemble des équipes des 6 départements (Equipe = Responsables administratifs + les élus investis)				
	<u>Objectif Opérationnel 5</u>						
	Tâche 7 Remplacer les agriculteurs	Assurer le remplacement de tous les agriculteurs, engagés dans une action de développement agricole, qui le demanderont					
	<u>Objectif Opérationnel 6</u>						
	Tâche 8 Assurer la coordination du projet	2 réunions annuelles de coordination et de bilan de réalisation Rédaction des programmes d'action pluriannuel et annuel. Rédaction des bilan annuel et pluriannuel.					
	<p><i>A titre dérogatoire, ce diagramme pourra être établi pour certaines actions sur 3 ans si difficultés à l'établir à l'échelle de la programmation</i></p> <p><i>En tout état de cause, ce tableau pourra être revu à l'occasion du bilan à mi-parcours pour 2026-2027</i></p>						
Indicateurs de réalisation (seront réexaminés à	Donner pour chaque tâche un indicateur reflétant l'état d'avancement ou la bonne réalisation des travaux prévus. Ils peuvent être quantitatifs (valeur à atteindre à chiffrer dès le début du projet) ou qualitatifs.						

l'occasion du bilan à mi-parcours)

Ces indicateurs seront présentés selon le tableau suivant :

N° tâche	Dénomination de l'indicateur	Source de la donnée	Intérêt de l'indicateur	Valeur 2021	Valeur cible 2024	Valeur cible 2027
1	Descriptif des actions déployées et Nombre de personnes touchées par action	SR CVL	Evaluer la pertinence des actions	100 personnes touchées	200 personnes touchées	300 personnes touchées
2	Présentation du modèle d'organisation défini	SR CVL	Connaître le modèle proposer	NC	Avoir un modèle défini	NC
	Retour d'analyse des 2 expérimentations	SR CVL	Analyser la pertinence du modèle proposé	NC	NC	Analyse et conclusions des expérimentations
3	Taux d'agents présents	SR CVL	Mesure l'impact de la journée et le niveau de cohésion des d'équipes	30%	50%	70%
4	Analyse annuelle des entretiens d'accueil	SR CVL	Percevoir le ressenti des agents et analyser les évolutions	Rapport d'analyse	Rapport d'analyse et premier comparatif d'évolution	Rapport d'analyse et comparatif sur les 5 ans
5	Le nombre d'agent formé	SR CVL	Observer le taux d'évolution en compétences	NC	Rapport d'enquête et programme établi	24 agents formés
6	Le nombre de Responsables formés	SR CVL	Mesurer le taux d'implications des responsables	NC	50% des responsables formés	100% des responsables formés
7	Nombre d'agriculteurs remplacés	SR CVL	Suivi des remplacements et pertinence de l'action	300	400	500
8	Les bilans annuels et pluriannuels du projet	SR CVL	Suivi du projet	Programme pluriannuel	Bilan à mi-parcours	Bilan final du projet

Productions prévues Livrables	<p>Le bon déploiement de l'AE 6 sur le remplacement agricole, dans le cadre du PRDA de la Région Centre-Val de Loire, sera validé et conditionné par la finalisation de 3 étapes clés.</p> <p>En premier lieu, il s'agira de rédiger des plans de formation efficaces et pertinents pour répondre aux objectifs opérationnels 2 et 3 sur la montée en compétences des agents de remplacement et des responsables des services de remplacement.</p> <p>Ainsi, nous pourrions livrer, en année 2023, le plan de formation des responsables et en 2025 le plan de formation des agents de remplacement.</p> <p>La finalisation des expérimentations sur un nouveau mode d'organisation de remplacement agricole (Obj. Op. 1) devra être fort d'enseignement.</p> <p>Ainsi, nous livrerons, fin 2027, un rapport d'expérimentation complet.</p>
Communication et diffusion des résultats (livrables)	<p>Les résultats de nos travaux seront communiqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A nos adhérents et partenaires, - Lors des AG, des réunions territoriales, et via les sites Internet des services - Par voie de presse à tous les agriculteurs <p>ce seront des outils précieux pour nos actions de promotion des métiers et de recrutement.</p>
Modalités de transfert et d'association des agriculteurs	<p>Nos travaux seront conduits sous l'égide des conseils d'administration des Services de remplacement, tous composés d'agriculteurs utilisateurs.</p> <p>De plus, nous allons déployer une enquête à tous nos adhérents pour définir leur besoin en compétences.</p> <p>Les agriculteurs seront donc au cœur de nos travaux et de nos réflexions.</p>
Réalisateurs	L'action sera pilotée par SR Centre-Val de Loire en association avec les 6 SR départementaux de la région.
Prestataires	Néant
Partenaires non financés	<p>Les actions de promotion des métiers et de recrutement pourront nous conduire à faire appel à l'ANFEA Centre-Val de Loire.</p> <p>De même, nos actions de formation pourront être réalisées avec le renfort des centres de formation de la région et/ou des chambres d'agriculture.</p>
Modalités de pilotage	<p>L'ensemble du projet sera piloté par le conseil d'administration de SR Centre-Val de Loire réunissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des SR départementaux de la région, - Des représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture, des Jeunes Agriculteurs de la région, de la FRSEA, du Crédit Agricole et de la MSA. <p>Ce conseil se réunit 3 fois par an au minimum</p> <p>Ensuite, SR Centre-Val de Loire est membre du COREDEF Centre-Val de Loire.</p> <p>Les travaux seront conduits en groupes de travail définis par le conseil d'administration.</p>

Moyens annuels approximatifs prévus pour la programmation 2022-2027

Moyens humains	ETP mobilisés pour la conduite du programme et la mise en œuvre des AE : L'ensemble du projet nécessitera 0,8 ETP fournis par SR Centre-Val de Loire (0.2) et par les SR départementaux (0.6)
Moyens financiers	<p>Le projet nécessitera un budget de 1 098 000 € sur 6 ans, dont 900 000 € pour le remplacement des agriculteurs (Obj. Op. 4).</p> <p>Nous solliciterons un soutien de 466 230 € dans le cadre du Cas-Dar.</p> <p>Nous bénéficierons d'un soutien du conseil régional Centre-Val de Loire de 30 000 €.</p> <p>Les chambres d'agriculture nous apporteront un concours de 60 000 €.</p> <p>SR Centre-Val de Loire financera 541 770 € sur ses fonds propres.</p>

5. ANNEXES : COMPTE RENDU DU COREDEF

Comité régional d'Orientation Recherche Développement Formation

29 novembre 2011

Présents : Cécile Costes et Léna Deniaud (DRAAF CVL), Henry Frémont et Anne Brunet (CRACVL), Alexandre Nioche (CA45), Sophie Bresch (CDHRC), Gérard You (IDELE), Christèle Chouin (Biocentre), Christophe Vaurs (La Coopération agricole Centre Val de Loire), Morgane Husson (VIVEA), Pierre-Marie Clément (Conseil régional CVL), Aurélien Lepennetier (Végépolys Valley)

Excusés : Raphaël Aumasson (CRACVL), Catherine Hubert (CA41), Didier Agez (CA28 - IRD CRACVL), Sylvain Thibault (DRAAF-SRFD), Nathalie Bigonneau (ACTA/Arvalis), Jean-François Méré (FRCUMA), Lucas Henner (ADAR-CIVAM)

Interventions	Questions/commentaires
Présentation d'Henry Frémont	Suite au départ à la retraite de Robert Chaze, Henry Frémont, Président de la CA37 et vice-Président de la CRACVL, reprend le pilotage du COREDEF.
TETRAE : présentation du nouveau programme de l'INRAE en cours d'élaboration <i>Marc Guérin, Président Centre INRAE Val de Loire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • TETRAE, "Transition en territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement", prend la suite des programmes PSDR contractualisés en région. En Centre-Val de Loire, le PSDR4 intitulé « Défi-forbois » a constitué à identifier, en concertation avec les entreprises et les gestionnaires forestiers de la région, des solutions innovantes et localement pertinentes pour assurer une mobilisation optimale de la ressource bois en réponse à l'accroissement et à la diversification de la demande et pour anticiper l'adaptation des peuplements aux changements climatiques. L'agriculture n'était donc pas directement concernée. • TETRAE est un programme de recherche interdisciplinaire fondé sur une démarche partenariale. Il reprend l'idée de l'Agroliving lab, avec l'implication de groupes d'agriculteurs et d'habitants aux côtés des équipes de recherche. Le programme doit impliquer à la fois les réseaux scientifiques, les acteurs professionnels, les acteurs de la formation et les acteurs institutionnels régionaux. Des échanges ont déjà eu lieu avec Végépolys Valley et la Chambre régionale d'agriculture. L'INRAE souhaite ouvrir le

	<p>partenariat (universités, acteurs économiques, pôle DREAM...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • En Centre-Val de Loire, le programme TETRAE s'oriente sur la gestion de l'eau et la reconception des systèmes, en filières animales et végétales. c'est une occasion privilégiée de travailler sur les grandes cultures, peu présentes dans les centres INRAE de la région (historiquement spécialisés sur l'élevage) alors qu'il s'agit d'une production majeure. • Henry Frémont souligne l'importance de travailler ensemble (exemple de la collaboration Chambre-INRAE à Nouzilly), de caractériser l'impact notamment économique du changement de pratiques, et que les acteurs de la R&D parlent d'une même voix aux agriculteurs • Marc Guérin confirme qu'il s'agit effectivement d'une opportunité de renforcer la cohérence des initiatives et les interrelations. Cela doit se traduire par des contacts renforcés sur le terrain (réunions techniques régulières, partage de résultats...). L'INRAE souhaite également communiquer vers les filières et lancera une lettre d'info début 2022. • En termes de financement, l'INRAE apporterait 200 000 € et sollicitera le Conseil régional pour un cofinancement à la même hauteur. • Ouverture du groupe de travail à d'autres partenaires : la Coopération agricole est intéressée, échange en bilatéral à prévoir avec Christophe Vaurs • Question de la DRAAF : où seraient menées les expérimentations ? les groupes d'agriculteurs sont-ils déjà identifiés ? Pour l'instant, l'expérimentation est plutôt prévue dans les centres INRAE (18 et 37) mais cela reste ouvert. Les groupes d'agriculteurs ne sont pas encore identifiés. A réfléchir en lien avec la future action « changement climatique » du PRDAR 2022-2027. Suggestion de la DRAAF d'associer le GIEE System'eau
<p>PNDAR 2022-2027 <i>Anne Brunet, CRACVL</i></p>	<p>Le nouveau PNDAR est structuré autour de 9 priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouvelles chaînes de valeur ; ➤ Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ➤ Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ➤ Protéines végétales, autonomie azotée ➤ Agro-biodiversité ➤ Adaptation au changement climatique ➤ Gestion intégrée de la santé végétale et animale ➤ Bien-être animal

➤ Numérique en transversal

Le paysage des appels à projets CASDAR se simplifie dans cette nouvelle programmation, avec une réduction à 3 AAP : Connaissances, Démultiplication et Co-innovation (détail présenté diapos 13 à 16).

PRDAR 2022-2027

Ce nouveau PRDAR se caractérise par une homogénéisation des programmes à l'échelle nationale. Tous les PRDAR sont construits autour d'un socle commun de 5 actions élémentaires

- Entreprise agricole
- Changement climatique
- Economie d'intrants et biodiversité
- Alimentation durable, développement territorial
- Innovation Recherche Développement

Auxquelles viennent s'ajouter la gouvernance et les services de remplacement

Le détail est présenté aux diapos 18 à 30

Le programme prévisionnel 2022 est validé sur la base d'une enveloppe CASDAR de 1 815 976,86 €.

- Question de Gérard You (IDELE) : la coordonnatrice IRD fourrages est-elle la porte d'entrée IRD pour l'élevage en général ?
Oui, Pauline Hernandez travaille surtout l'aspect fourrages via le PRDAR (production de références) et le programme Herbe et fourrages (transfert) mais elle est aussi l'interlocutrice sur les autres volets IRD (bâtiment, bien-être animal...)
Quelle organisation des chambres au niveau national autour de ce socle d'actions communes ?
Les indicateurs remontés chaque année seront communs, et les pilotes d'action seront mis en réseau par les pilotes nationaux :
 - Entreprise agricole : Nathalie Galiri
 - Changement climatique : Stefano Migliore
 - Economie d'intrants et biodiversité : Jérémy Dreyfus
 - Alimentation durable, développement territorial : Aurélie Trouiller
 - Innovation Recherche Développement : Lisa Garlanda
 - Gouvernance : Tiphaine RiffaudRemarque de Gérard You : intéressant pour la construction en parallèle des programmes des instituts. Cette structuration doit en effet faciliter les partenariats au niveau national
- Remarques de la DRAAF

	<ul style="list-style-type: none"> - Le PRDAR doit être un cadre de renforcement des partenariats - Enjeu d'intégrer le volet main d'œuvre/salariat, des initiatives existent en département - Traiter le sujet carbone de manière transversale : en quoi cela contribue-t-il à d'autres politiques - Lien réseau de fermes pilotes/groupes innovants ? les agriculteurs seront a priori différents mais les fermes n'ont pas encore été choisies - Suggestion de présenter le contenu du PRDAR en comités de filières <ul style="list-style-type: none"> • Remarque du conseil régional : la politique agricole va être revue dans le cadre du SRDEII, ce support de présentation est intéressant pour la Région pour l'orientation de ses différents dispositifs
GIEE 2021 <i>Cécile Costes, DRAAF</i>	<p>La DRAAF présente les GIEE labellisés et en émergence en 2021 (diapos 32 à 37)</p> <p>Pour 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets reconnaissance GIEE ouvert jusqu'au 15 février 2022 - Appels à projets émergence et animation GIEE ouverts de mi-février à mi-mai 2022
Communication/Transfert <i>Anne Brunet, CRACVL</i>	<p>Deux journées organisées cette fin d'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journée d'échanges entre groupes innovants sur la fertilité des sols le 24/11 - Journée de valorisation des résultats DEPHY et PRDAR le 8/12 <p>Suggestion pour 2022 : organiser une rencontre groupes innovants sur le sujet de l'autonomie alimentaire et protéique des élevages, en mixant collectifs et acteurs de la R&D (contexte particulièrement favorable : coalition autonomie protéique, etc..).</p> <p>Très bonne idée pour l'IDELE : valorisation de CAP protéines</p>
Prochain COREDEF	<p>En mai-juin</p> <p>La section RIDAR de la COREAMR se réunira début 2022, notamment pour valider le nouveau PRDAR</p>